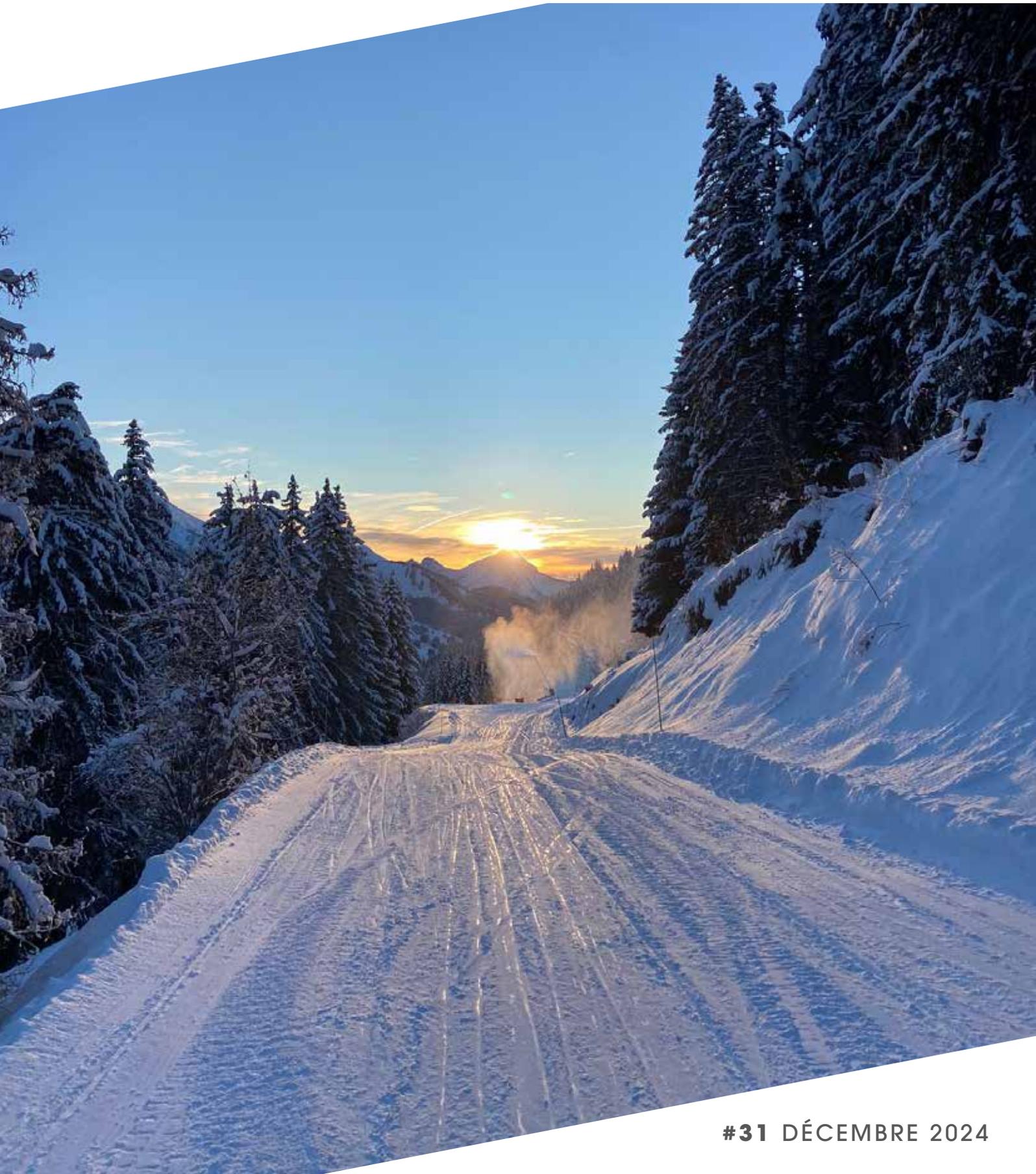


# BULLETIN MUNICIPAL



# SOMMAIRE

- 3** Le mot du Maire
- 4** Administration - Finances - Ressources Humaines  
Sécurité - Innovation Citoyenne et Communication  
Vice-Président de la commission : Gilbert VUILLOUD
- 10** Cadre de vie - Travaux - Voirie - Bâtiments  
Aménagement paysager - Développement durable  
Environnement - Energies nouvelles  
Vice-Président de la commission : Jean-Marie BOVARD
- 18** DOSSIER SPÉCIAL  
Labels
- 23** Urbanisme - Aménagement durable du territoire  
Vice-Président de la commission : Valéry CRUZ-MERMY
- 32** Domaines skiables alpins  
et nordiques  
Vice-Président de la commission : Jean-Louis MECCA
- 35** Scolaire - Petite enfance - Jeunesse  
Sports - Vie associative - Fêtes  
Vice-Président de la commission : Fabrice LEBRASSEUR
- 37** Vie associative  
Vice-Président de la commission : Fabrice LEBRASSEUR
- 43** Culture, Tourisme, Animations, Sentiers,  
Vice-Président de la commission : Nicolas TRINCAZ
- 45** DOSSIER SPÉCIAL  
40 ans du jumelage
- 51** Etat-Civil / Citoyens d'honneur
- 53** Retour en images
- 55** Numéros utiles
- 56** Agenda

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE  
LA CHAPELLE D'ABONDANCE



Directeur de publication : Gérald DAVID-CRUZ - Rédaction et comité rédactionnel : Commission communication, les services communaux  
Crédits photos : Couverture : Équipe des pisteurs de La Chapelle d'Abondance, Service communication, les services techniques et administratifs, Jean-Louis MECCA, Thierry CATTANEO, ESF La Chapelle d'Abondance, la crèche Les Gattions, l'École Les Courtes Raies, Caroline Barthelmebs, Le DL/J-L.L.G, les différentes associations mentionnées dans le bulletin, Bérénice DAVID-CRUZ et tous les photographes amateurs passionnés par le village, Illustration urbanisme ©Audrey Birles / Exotypie  
Remerciements : Le conseil municipal, les services communaux  
Graphisme et impression : Fillion Imprimerie - Allinges

Bulletin de La Chapelle d'Abondance - n°31, Décembre 2024



## LE MOT DU MAIRE

**Gérald DAVID-CRUZ**

Maire de La Chapelle d'Abondance

L'année 2024 a débuté pour notre commune par un contrôle de la Cour régionale des Comptes. La Cour des comptes a pour mission de contrôler que l'argent public soit bien utilisé par les collectivités.

Suite à son contrôle, elle a produit plusieurs rapports, avec un certain nombre de préconisations. Le premier rapport de cet organisme nous a été remis le 9 juillet 2024 et le second le 10 août 2024. Ce contrôle a mobilisé les services administratifs pendant une partie de l'année.

Il nous est reproché d'abonder régulièrement du budget principal au budget des remontées mécaniques. Ce phénomène n'est pas propre à notre commune. Les services de l'Etat ne souhaitant plus ce fonctionnement, nous devons réfléchir à une autre organisation si nous voulons que perdure le ski sur notre commune de La Chapelle d'Abondance.

La Cour des comptes, dans son rapport final, préconise en effet de fermer complètement ou partiellement nos remontées mécaniques.

L'année 2024 a été chargée, avec la réalisation de nombreux travaux. Le chantier de la mairie se poursuit actuellement par l'intervention du plaquiste et de l'électricien. L'enfouissement des réseaux au Rys a débuté ce printemps. Il s'achèvera fin 2025. Un grand merci au SYANE (syndicat des énergies et du numérique) pour son soutien sur cette opération.

Nous avons obtenu cette année plusieurs labels. Ces labels permettront de renforcer l'attractivité de notre commune.

Le cabinet médical a été entièrement isolé par l'extérieur, et les enduits y ont été refaits. Deux nouveaux bureaux verront le jour prochainement à l'étage.

Nous allons en 2025 poursuivre la réfection des ponts de la commune et continuer, avec l'aide de l'AFP (Association Foncière Pastorale), à entretenir nos chemins de montagne.

L'année 2025 s'annonce budgétairement complexe, car nous allons perdre une partie des dotations de l'Etat. Il faudra anticiper ces baisses et les compenser par de nouvelles entrées d'argent, ou par la réalisation de nouvelles économies sur certains postes et budgets.

Pour finir, **notre station de ski sera bien ouverte**, et ce contrairement aux informations erronées qui ont pu circuler dernièrement. Nous avons prolongé d'un an la société SELCA (Société d'Exploitation de La Chapelle d'Abondance), filiale de la SAEM (Société Anonyme d'Économie Mixte) Châtel.

Un grand merci à notre partenaire principal, le Département de la Haute-Savoie, ainsi qu'à la Région, la CCPEVA, l'OTPEVA et les services de l'Etat.

Résidents permanents, secondaires, amis ou visiteurs de quelques jours, le conseil municipal de la Chapelle d'Abondance se joint à moi pour vous souhaiter un bon Noël et une belle année 2025.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer ici ou là !





## ADMINISTRATION – FINANCES RESSOURCES HUMAINES SÉCURITÉ – INNOVATION CITOYENNE ET COMMUNICATION



Vice-Président : Gilbert VUILLOUD  
1<sup>er</sup> adjoint



## COUR DES COMPTES

**Le préfet de la Haute-Savoie a saisi la chambre en application de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget 2024 de la commune de La Chapelle d'Abondance n'a pas été voté en équilibre réel.**

Sous l'autorité du Premier président, la Cour des comptes est composée de magistrats financiers répartis en 7 chambres, de collaborateurs dédiés aux fonctions d'aide au contrôle et à la gestion administrative au sein de directions et services. Le secrétariat général, composé de magistrats, assure la direction de l'administration de la Cour. Le parquet général auprès la Cour est dirigé par le Procureur général.

### Quel est le rôle de la Cour des comptes ?

La Cour des comptes a pour mission principale de s'assurer du bon emploi de l'argent public et d'en informer les citoyens. Juridiction indépendante, elle se situe à équidistance du Parlement et du Gouvernement, qu'elle assiste l'un et l'autre, conformément à l'article 47-2 de la Constitution.

**JUGER** la régularité des comptes établis par les comptes publics

**CONTRÔLER** le bon emploi et la bonne gestion des fonds publics

**CERTIFIER** la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'État et des organismes de sécurité sociale

#### ASSISTER

- le Parlement dans le contrôle de l'action du gouvernement ;
- le Parlement et le gouvernement dans l'évaluation des politiques publiques et dans la bonne exécution des lois de finances et lois de financement de la sécurité sociale

Ces missions donnent lieu à la publication d'un rapport annuel et de rapports thématiques.

« La commune de La Chapelle d'Abondance a été saisie par la Cour des comptes pour un contrôle de son budget des années 2018 à 2023.

Depuis la création du domaine de Braitaz, le budget des remontées mécaniques est équilibré par l'abondement du budget principal. (cf notre article sur la subvention d'équilibre)

Cet organisme préconise de fermer entièrement ou partiellement nos remontées mécaniques.

Nous avons conscience que les sommes nécessaires pour équilibrer chaque année le budget des remontées mécaniques sont importantes et qu'il faut trouver des solutions pour baisser ces montants.

Le Conseil Municipal a déjà engagé une réflexion sur les actions à mener pour réduire les coûts. Nous avons, notamment, démonté le télésiège du Tromby dont les Grandes Inspections devenaient trop coûteuses vu l'âge de l'installation.

Nous allons peut-être devoir réduire le temps d'ouverture au public de nos remontées mécaniques.

Mais sommes-nous les seuls dans ce cas de figure ? N'y a-t-il pas d'autres stations en Haute-Savoie, ou en France, dans la même situation que nous ? Je ne voudrais pas que les mesures exercées à l'encontre de notre commune servent de « sanction », pour l'exemple, à l'adresse de l'ensemble des stations françaises.

Il ne faudrait pas oublier que La Chapelle d'Abondance possède plus de 7000 lits touristiques. Nous avons des centres de vacances performants, des hôtels de qualité et des hébergeurs en nombre important. Nous disposons de nombreux socioprofessionnels qui sont dépendants de l'activité hivernale. Nous avons sur place une Ecole de ski très appréciée par nos skieurs. Des commerçants impliqués dans la vie du village. De plus, de nouveaux commerçants se sont installés sur la commune : un informaticien, un graveur, une esthéticienne/prothésiste ongulair, un traiteur thai.

**Oui**, nous devons travailler différemment sur l'offre-ski de notre station et surtout sur le développement d'un tourisme « quatre saisons » pour faire face aux enjeux du changement climatique et que notre village authentique devienne une destination touristique prisée de tous !

**Non**, nous ne devons pas fermer notre station et courir le risque de devenir un village-fantôme, sans âmes et sans commerçants.

## LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE REMONTÉES MÉCANIQUES

### Bref Historique du service

S'agissant d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), le recours à un budget distinct du budget principal constitue une obligation.

# 1985

### Création du budget annexe remontées mécaniques

Article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

Ce budget annexe est soumis obligatoirement à une instruction spécifique ; Dans notre cas en l'occurrence à l'instruction M 43 applicable aux services publics locaux de transport de personnes.

### L'activité est soumise à la T.V.A.

L'amortissement (Technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et de dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations) est une dépense obligatoire pour un SPIC quelle que soit la population de la commune.

Le budget annexe d'un SPIC doit être financé par les recettes liées à l'exploitation de son activité (redevance, tarification usager, etc.).

Extrait de l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics visés à l'article L 2224-1

Toutefois, le conseil municipal peut décider une telle prise en charge lorsque celle-ci est justifiée par l'une des raisons suivantes :

**1** Lorsque les exigences du service public conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement ;

**2** Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

**3** Lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

**En aucun cas, cette prise en charge ne peut se traduire par la compensation pure et simple d'un déficit de fonctionnement.**

De plus sur ce type de budget, l'amortissement pour dépréciation des immobilisations est obligatoire pour toutes les communes quelle que soit leur population et constitue une dépense de fonctionnement.

*Le seul grief fait par la Chambre Régionale des Comptes dans l'édition de son rapport définitif du contrôle budgétaire 2024 effectué à la demande de Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie est la récurrence d'une subvention d'équilibre du budget principal au profit du budget annexe remontées mécaniques.*

Sur préconisation de la Chambre Régionale des Comptes, la commune a réduit le montant prévisionnel 2024 de sa subvention d'équilibre de 50 000.00 €. (cf. délibération du conseil municipal en date du 8 août 2024) conservant un montant prévisionnel de 825 000 €.

Le budget n'est-il pas pour la collectivité locale le fait de hiérarchiser ses priorités politiques et de les traduire en moyens d'actions. Le budget global 2024 de la commune (Présentation consolidée tous budgets confondus) était voté en équilibre.

### Pour rappel : montants des subventions d'équilibre

Extraits des comptes administratifs service annexe Remontées mécaniques sur les 15 dernières années

Année	Montant	% recettes réelles de fonctionnement
2009	1 320 000 €	50,52 %
2010	337 000 €	12,97 %
2011	840 000 €	30,21 %
2012	605 500 €	20,67 %
2013	450 000 €	16,42 %
2014	310 000 €	11,12 %
2015	525 000 €	18,52 %
2016	725 000 €	25,64 %
2017	970 000 €	37,73 %
2018	950 000 €	31,93 %
2019	1 000 000 €	34,85 %
2020	740 000 €	24,63 %
2021	1 323 500 €	44,82 %
2022	1 150 000 €	29,31 %
2023	1 190 000 €	32,41 %

**Total 12 436 000 €**  
**Moyenne 829 066, 67 €**

## À CONSULTER



### Avis de contrôle budgétaire

9 juillet 2024



10 septembre 2024



## SAISINE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC) AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Le Préfet de la Haute-Savoie par lettre du 6 mai 2024, transmis par courriel le 13 mai 2024, a saisi la CRC Auvergne Rhône-Alpes au titre des articles L 1612-5 et L 1612-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à raison de l'absence d'équilibre réel du budget primitif 2024 et du déficit ressortant à la clôture des comptes de l'exercice 2023 concernant la commune de La Chapelle d'Abondance et simultanément le 22 mai 2024 a adressé à la commune un recours gracieux portant sur l'attribution de subventions du budget principal au budget annexe remontées mécaniques 2024.

## LE POINT SUR LES FINANCES COMMUNALES

### ZOOM SUR LE SERVICE COMPTABILITÉ / FINANCES DE LA COMMUNE

Le service comptabilité et finances participe à l'élaboration de la stratégie budgétaire de notre commune. L'agent dans ce service est chargée de l'élaboration des budgets, en relation avec les élus et le Directeur Général des Services, ainsi que du suivi de son exécution (gestion des factures, devis, bons de commandes...).

Elle travaille en collaboration avec la Trésorerie de Thonon-Les-Bains pour le règlement des mandats, le recouvrement, les titres...

Par ailleurs, le service comptabilité veille au suivi des subventions allouées par nos différents partenaires. Elle est également garante des conventions qui lient la commune avec différents organismes ; elle supervise les recettes du fond frontalier, des loyers à percevoir, des recettes de la restauration scolaire et travaille en lien étroit avec tous les services de la mairie.

Chaque jour, elle doit superviser le « P503 » qui est un compte d'attente sur lequel chaque recette est affectée d'un numéro d'ordre.

Depuis janvier 2023, la commune de La Chapelle d'Abondance applique la nomenclature budgétaire et comptable appelée « M57 ».

### QU'EST-CE QU'UN BUDGET COMMUNAL ?

Le premier budget voté dans l'année est appelé budget primitif. Il porte sur un exercice annuel, du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre. Il s'agit donc d'un budget prévisionnel, qui nécessite souvent d'être adapté en cours d'année. Le conseil municipal vote alors des décisions modificatives.

De quels éléments se compose le budget de la commune ?

- D'un budget principal
- De budgets annexes :
  - > les remontées mécaniques
  - > les forêts

Chaque budget est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement qui doit être voté à l'équilibre, c'est-à-dire que les dépenses sont égales aux recettes.

### Subventions votées pour 2024 au profit des associations de la commune.

AFCVA crèche Les Gattions	59 209 €
Bibliothèque Le Millefeuille	3 200 €
Anim'ehpad 1,60 €/habitant	1480 €
Les aînés de La Chapelle	600 €
Secours en montagne	350 €
Harmonie Echo Alpin Châtel	1000 €
Comité jumelage La Chapelle/Ploeven	3 000 €
Sainte Croix des Neiges	120 €
Ski club La Chapelle d'Abondance	15 000 €
Ski club Chablais Nordic	3 500 €
Association Berthoud	800 €
Ass. Sportive collège Val d'Abondance	300 €
Entente football (ass. Club sportif)	7 500 €

## Quels éléments extérieurs influent sur le budget de la Commune ?

Au premier plan, il faut parler de la Loi de Finances 2025 en préparation par le Gouvernement. C'est elle qui traduit les orientations du Gouvernement et notamment les relations financières avec les Communes.

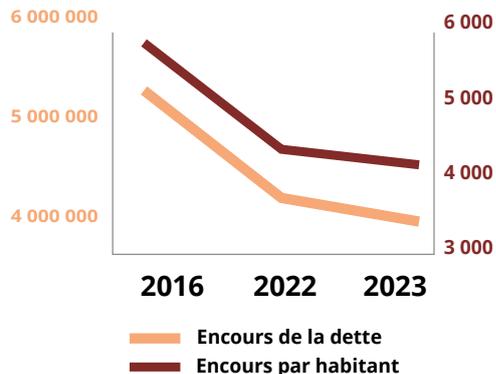
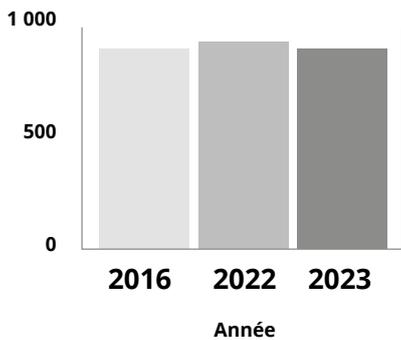
La baisse constante imposée des dotations de l'Etat impacte de plein fouet les finances de la collectivité avec un risque d'amplification en 2025.



## Encours de la dette (budget principal seul) Capital restant dû/Population totale

31.12.N	Encours de la dette	Population totale	Encours par habitant
2016	5 343 332,16 €	919	5 814 €
2022	4 129 855,65 €	949	4 352 €
2023	3 880 890,24 €	925	4 196 €

Population totale



## Les ressources de fonctionnement de notre collectivité au compte administratif 2023

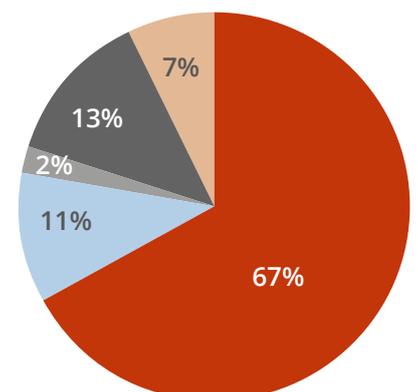
### RECETTES 2023

■ Fiscalité locale*	2 442 881,20 €
■ Produits des services, du domaine et ventes diverses	467 940,87 €
■ Dotations, subventions et participations	409 577,90 €
■ Impôts et taxes (sauf 731)	272 146,00 €
■ Autres produits de gestion courante	71 968,04 €
Atténuation des charges	7 394,10 €
Production immobilisée	- €
Produits financiers	- €
Produits exceptionnels	- €
Reprise sur provisions	- €

#### \*DONT :

Impôts locaux 2 348 078 €,  
 Dotation Forfaitaire 189 927 €,  
 Dotation Solidarité Rurale des communes 157 357 €,  
 Fonds Départemental des Droits de Mutation à Titre Onéreux 144 388 €

Recettes de fonctionnement



## FISCALITÉ LOCALE

Par délibération du conseil municipal du 5 avril 2024, la commune a fait le choix de maintenir les taux votés l'année dernière à savoir :

### Taux des impositions 2024

Taxe Foncière Bâtie (TFB)	35,54 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	128,13 %
Taxe d'Habitation	29,43 %

### Majoration de la Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires

Le décret N°2023-822 du 25 août 2023 a permis à plus de 2 500 nouvelles communes de majorer **jusqu'à 60 %** la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), sous réserve qu'elles délibèrent avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour une application en 2024. Notre commune était donc éligible à cette taxe à compter de l'année 2024 et a pris une délibération en ce sens le 27 septembre 2023 avec un taux de **30 %** afin de pouvoir répondre aux besoins de la collectivité.

### Comparatif avec les autres communes de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance :

Nom de la Commune	Taux votés
ABONDANCE	40 %
BERNEX	40 %
EVIAN-LES-BAINS	60 %
LUGRIN	60 %
MARIN	20 %
PUBLIER	60 %
SAINT-GINGOLPH	30 %
SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS	30 %
THOLLON-LES-MEMISES	40 %
VINZIER	30 %

## LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE VOIRIE

Plateforme containers Route du Rys	11 250,42 € TTC
Route de la Pesse	41 695,86 € TTC
Route de la Batelle	10 586,16 € TTC
Reprises de joints et changements de caniveaux	24 486,68 € TTC

PATA (Point à temps automatique) entretien préventif 28 846,80 € TTC  
(Route des Thoules, de la Ville du Nant, Chemin des Dames)

Travaux d'enfouissement des réseaux Le Rys 1 058 275 €  
Rénovation d'ouvrages d'art (2<sup>e</sup> tranche)



## BÂTIMENTS

Hormis l'entretien courant et obligatoire, nous avons procédé en cours d'année à :

- La rénovation éclairage intérieur de la salle des fêtes	2 280,00 € TTC
- La mise aux normes de l'électricité des bâtiments mairie/Salle des fêtes et bâtiment multifonctionnel	6 102,65 € TTC

# FOCUS SUR LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

**l'une des ressources d'investissement de notre collectivité**

## Recettes enregistrées sur les 4 derniers exercices budgétaires

2020	2021	2022	2023
63,907 K€	217,579 K€	21,450 K€	129,308 K€

La part communale de la taxe sert à financer les équipements publics (voirie, école, aire de jeux, ...) liés au développement de la commune.

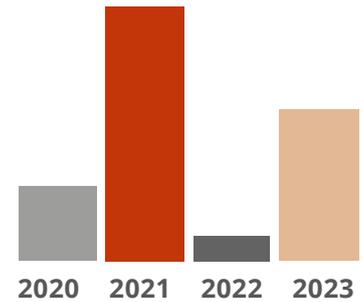
### Taux de la part communale en vigueur : 5 %

Effet générateur : date d'achèvement des travaux au sens de l'article 1406 du Code Général des Impôts

La loi de finances 2022 avait rendu obligatoire le partage de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par les communes à leur intercommunalité.

Toutefois, l'article 15 de loi n° 2022-1499 de finances rectificative 2022 est revenue sur cette obligation.

Le partage de la taxe est de nouveau une faculté, mais n'est plus imposé par la loi.



Rappel du décret N° 2022-1102 du 1<sup>er</sup> août 2022 fixant les modalités et la date du transfert de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive aux services de la direction générale des finances publiques.

## EN CONCLUSION

**La recette est donc en danger pour la collectivité dans un futur proche.**

Avec l'impact de toutes ces contraintes budgétaires, la collectivité va devoir pour le prochain exercice comptable faire des arbitrages dans ses dépenses d'investissement voire ses dépenses de fonctionnement.

# LA TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS (TLV)

**La TLV est instituée par l'article 232 du Code Général des Impôts. Les communes concernées par cette taxe sont celles qui se trouvent en zone tendue et sont déterminées par voie réglementaire. (Décret N° 2023-822 du 25/08/2023 a modifié la liste des communes).**

Vous devez payer la taxe sur les logements vacants (TLV) si vous êtes propriétaire ou usufruitier d'un logement vacant à usage d'habitation depuis minimum un an au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, situé dans une commune concernée par cette taxe.

### Qu'est-ce qu'un logement vacant à usage d'habitation ?

On appelle « logement vacant à usage d'habitation » un logement ayant des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipements sanitaires...) mais qui est vide de meubles, ou avec un mobilier insuffisant pour en permettre l'habitation.

**La taxe est calculée à partir de la valeur locative cadastrale de l'habitation (la même que celle retenue pour la taxe d'habitation). Elle varie en fonction de la durée de vacance du logement :**

**17 %** la première où le logement est imposable,  
**34 %** les années suivantes.

**Vous ne devez pas payer la TLV si vous vous trouvez dans l'un des cas suivants :**

- vous possédez un local qui n'est pas à usage d'habitation,
- votre logement se trouve vacant indépendamment de votre volonté,
- vous avez un logement occupé plus de 90 jours de suite au cours d'une année,
- vous avez un logement nécessitant des travaux importants pour être habitable (le prix des travaux doit excéder 25 % de la valeur du bien),
- vous avez une résidence secondaire meublée soumise à la taxe d'habitation.





**CADRE DE VIE - TRAVAUX - VOIRIE  
BÂTIMENTS - AMÉNAGEMENT PAYSAGER  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ENVIRONNEMENT - ENERGIES NOUVELLES**



Vice-Président : Jean-Marie BOVARD  
2<sup>e</sup> adjoint



## LE RÉSEAU EN CHIFFRES

# 1,3 km

de fouilles en tranchées  
(2 555 ml mis bout à bout)

# 31

points lumineux posés

# 1 260 ml\*

de câbles aériens BT déposés

# 1 290 ml

de conducteurs nus HTA déposés

## Calendrier prévisionnel

L'opération est décomposée en  
1 tranche ferme et 1 optionnelle  
et se déroulera sur 2 années civiles

### Début des travaux :

juin 2024

### Fin des travaux estimés :

automne 2025

\*mètre linéaire

## ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ- TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉCLAIRAGE PUBLIC

Secteur Le Rys - La Voraz

Mardi 9 juillet 2024, les élus de La Chapelle d'Abondance et son Maire Gérald David-Cruz, ont inauguré le lancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs avec Joël Baud-Grasset, Président du Syane, et en présence de Cyril Pellevat, Sénateur.

« CE PROJET A LIEU GRÂCE AU SOUTIEN DU SYANE,  
SINON IL N'AURAIT JAMAIS VU LE JOUR »

Gérald David-Cruz - Maire

### PRÉSENTATION DES TRAVAUX

#### Contexte

La commune a fait une demande d'intervention auprès du Syane pour l'enfouissement coordonné des réseaux électricité (BT et HTA), télécommunications (Orange et fibre optique) et éclairage public sur le secteur du Rys.

#### Intervenants

- Maîtrise d'œuvre des travaux : SINAT + T-LEC
- Titulaires des marchés de travaux :
  - Groupement d'entreprises MCM (mandataire)-DAZZA-DEGENEVE
  - Prestations de génie civil (terrassement, fourreaux) : MCM -DAZZA
  - Prestations de génie électrique et superstructures d'éclairage : DAZZA
  - Prestations de superstructure d'éclairage public : DEGENEVE





### PARTICULARITÉS DE L'OPÉRATION :

- Afin de conserver l'accès au Lac d'Arvoin, et tout particulièrement durant la période estivale, la route ne pourra être barrée.
- A partir de la mi-octobre, les travaux de génie civil sur les voiries en enrobés devront être stoppés et mis en sécurité pour la trêve hivernale.



### INAUGURATION DE L'ENNEIGEMENT DE LA PISTE DE L'OURSON !

Le 12 janvier 2024 le froid et le soleil étaient présents pour l'inauguration de l'enneigement de la piste de l'Ourson ! Un équipement performant, peu visible mais indispensable pour accueillir les skieurs dans de bonnes conditions et pour permettre un retour skis au pied ! Merci à nos partenaires de nous suivre dans ces belles aventures ! Département de la Haute-Savoie Région Auvergne-Rhône-Alpes.



Tranche Ferme - Travaux 2024

Ligne Tranche 2024 - 2025

Tranche Optionnelle - Travaux 2025

### PRÉSENTATION DU SYANE

Établissement public constitué par les communes et le Département de la Haute-Savoie, le Syane est né en 1950 pour organiser le service public de la distribution d'électricité. À ce titre, il réalise des travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. 70 ans après, le Syndicat a progressivement élargi ses domaines d'intervention dans les réseaux d'énergie (gaz, éclairage public, réseaux de chaleur, bornes de charge pour véhicules électriques), la fourniture d'énergie (achat groupé), l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et l'aménagement numérique. Quelques chiffres : entre 20 et 25 M€ annuels de travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.



## COÛT DE L'OPÉRATION



Enfouissement des réseaux	Montant TTC	Participation SYANE	Participation Commune en auto-financement
Travaux Tranche ferme 2024	689 200 €	462 745 €	226 455 €
Travaux Tranche optionnelle 2025	369 075 €	247 727 €	121 348 €
<b>Total</b>	<b>1 058 275 €</b>	<b>710 472 €</b>	<b>347 803 €</b>

# TRAVAUX EN RÉGIE MUNICIPALE

## LES PONTS

Depuis 2020, la municipalité se consacre aux différents ouvrages d'art et leur signalétique. Ceux-ci n'ayant pas été suivis depuis plusieurs années. Depuis 2022, c'est donc 7 ouvrages d'art qui ont ou qui seront rénovés, entraînant un coût financier non négligeable pour la commune.

> Réfections et rénovations des ponts des Vorges et du Banfin en bords de Dranse, ainsi que celui accédant au chalet de Mens à Chevenne



## SECTEUR CORNE NOIRE

Les services techniques avec l'aide de Thierry CATTANEO, conseiller municipal, ont mis en place une signalétique sur le secteur de la Corne Noire. Cet itinéraire n'est pas balisé mais apparaît sur certaines cartes et dirige les randonneurs vers des passages très dangereux et risqués.



## CHALET EN BOIS

Les services techniques ont procédé à la rénovation et à la fabrication de chalets destinés aux diverses animations de la commune. Ces 20 chalets seront principalement prêtés aux associations qui en feront la demande auprès des services administratifs.

Une façon pour la municipalité de remercier les associations qui participent aux animations et événements de la commune tout au long de l'année.



## TRAVAUX RÉALISÉS PAR DES PRESTATAIRES

### Réfection de la Route de la Pesse

Entreprise EUROVIA

Coût de l'opération : 41 695,86 €



## TRAVAUX RÉALISÉS EN RÉGIE MUNICIPALE EN LIEN AVEC DES PRESTATAIRES

### SALLE DES FÊTES

Changement et amélioration de l'éclairage principal de la salle des Fêtes. L'éclairage peut désormais se faire par secteur afin de faire des économies d'énergie.

Coût de l'opération : 2500 € TTC

Entreprise BCM en lien avec les services techniques.





## CRUES DE LA DRANSE 2023

En fin d'année 2023, la vallée d'Abondance a connu deux crues remarquables sur la Dranse d'Abondance. En effet, les précipitations soutenues autour du 15 novembre 2023 ont entraîné une première crue avec une hausse du débit du cours d'eau à 95m<sup>3</sup>/S au lieu de 2m<sup>3</sup>/s quelques jours auparavant. Cette hausse du niveau d'eau a entraîné plusieurs types de dégâts : inondations des secteurs vulnérables (La Pesse, plaine de La Chapelle), transports et dépôts de matériaux et sédiments entraînant eux aussi des débordements, arrachements de berges, formations d'embâcles lorsque les arbres viennent à tomber dans le cours d'eau ou par le déplacement d'arbres ou matériaux divers présents sur les berges inondées, destruction d'une partie du sentier des Bords de Dranse...

Des interventions en urgence ont dû être réalisées conjointement par la commune et la communauté de communes afin dans un premier temps de restaurer l'écoulement de la Dranse dans son lit et permettre l'évacuation de l'eau des zones inondées. Ces travaux ont été réalisés par les moyens techniques de la commune ainsi que des entreprises locales de travaux publics venant prêter main forte. Le recours à 2 entreprises de bucheronnage a également été nécessaire afin de sortir les bois accumulés dans le cours d'eau.

Ces interventions se sont concentrées sur le secteur de La Pesse dès le début de la crue.

Est ensuite venu le temps de la reconstruction des berges (La Pesse, le Banfin, les Passengués) afin de restaurer celles-ci et permettre à la Dranse de rester dans son lit. Ces

travaux ont été menés par la CCPEVA dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Les travaux ayant été à peine achevés, une deuxième crue est survenue le 12 et 13 décembre 2023. Le débit de la Dranse est alors monté à 76 m<sup>3</sup>/s au plus fort de l'événement.

De nouveau, des travaux d'urgence ont été entrepris conjointement par la commune et la CCPEVA afin de consolider les berges nouvellement reprises et sécuriser les habitations de nouveau menacées.

Cette fois-ci, aucune habitation n'a été inondée mais de nouveaux dégâts ont été constatés sur les berges.

Au total, les 2 événements sont considérés comme remarquables et d'occurrence de retour 50/80 ans.

Ce qui signifie que ces crues sont considérées comme de retour théorique tous les 50 à 80 ans. Cependant, ces 2 crues ont eu lieu en moins d'un mois, et viennent s'ajouter à la crue de décembre 2022, qui avait été considérée comme de retour 30 à 50 ans.

Ces crues sont dues à des précipitations extrêmement intenses, avec parfois des facteurs aggravants comme une fonte du manteau neigeux très rapide venant alimenter le débit du cours d'eau déjà très soutenu par le volume des précipitations. D'autres facteurs aggravants entrent en compte comme le défaut d'entretien des boisements le long des cours d'eau (voir FOCUS) qui génère l'apparition d'embâcles déstabilisants l'écoulement de l'eau qui peut alors entraîner une déviation du cours d'eau hors de son lit.

« ...ces crues sont considérées comme de retour théorique tous les 50 à 80 ans. Cependant, ces 2 crues ont eu lieu en moins d'un mois... »

## À NOTER



le curage des cours d'eau est désormais interdit, l'évacuation des sédiments hors des cours d'eau entraînant sur les secteurs aval une incision du cours d'eau et une déstabilisation des berges (cela est visible notamment aux Ogays sur la commune d'Abondance et qui nécessite des travaux lourds de sécurisation des berges).





## RÈGLES DE VIE PEUT-ON BRÛLER DES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN ?

**Non** il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre.



### Que sont les déchets verts ?

Les déchets verts sont des végétaux de jardin (ou parc).

Il s'agit des végétaux suivants :

- Herbe après tonte de pelouse
- Feuilles mortes
- Résidus de taille de haies et arbustes
- Résidus de débroussaillage
- Épluchures de fruits et légumes

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le préfet de département peut exceptionnellement délivrer une dérogation individuelle, pour combattre certaines maladies des végétaux ou éliminer des plantes envahissantes.

### Que faire de vos déchets verts ?

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.

Il est également possible de les déposer en respectant les règles mises en place par votre commune (déchetterie ou collecte sélective).

Par contre, il est interdit de les brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment).

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.



## EN BREF...

### UN PROJET DE CONSTRUCTION ? CONTACTEZ L'ARCHITECTE CONSEIL

Vous pouvez bénéficier de renseignements gratuits auprès d'un architecte conseil du CAUE\* sur la qualité de votre projet et son intégration dans l'environnement.

**Permanence tous les 1<sup>er</sup> jeudis et vendredis du mois.**

**Gratuit, sur rendez-vous**

**Siège CCPEVA, Publier 04 58 57 03 00**

\*Conseil d'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

### UN CONCILIATEUR DE JUSTICE À VOTRE SERVICE

Nouveauté ! Un conciliateur de justice bénévole propose une permanence sur rendez-vous à la maison France Services d'Abondance ou par téléphone. La sollicitation d'un conciliateur de justice lors d'un litige est gratuite et confidentielle.

**Jérôme Léonis : 06 27 22 33 45**

**[jerome.leonis@conciliateurdejustice.fr](mailto:jerome.leonis@conciliateurdejustice.fr)**

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Mise à disposition gratuite des composteurs individuels et collectifs

Depuis 2017, la communauté de communes propose aux habitants du territoire des composteurs de 400 litres en bois non traités, qui peuvent se recycler en déchetteries une fois abîmés.

La CCPEVA participait auparavant à hauteur de 50% du prix d'achat du composteur, le coût final pour l'utilisateur était de 30€ (234 composteurs vendus en 2022). Pour encourager toujours plus d'habitants à s'engager dans cette pratique, les composteurs individuels et collectifs sont désormais à disposition gratuitement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les ambassadeurs pourront aussi orienter les usagers vers les grandes surfaces ou jardineries vendant des composteurs.

### Le compostage collectif Les composteurs collectifs

Pour les gestionnaires de logements collectifs (bailleurs, syndic, associations de copropriétaires...), la communauté de communes peut accompagner la mise en place de compostage collectif. Un ambassadeur du tri intervient auprès des usagers de co-propriétés pour aider au bon fonctionnement du composteur. Cette solution peut également se mettre en place dans les jardins partagés, les écoles ou les administrations publiques.



## LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la cuisine et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinerie. Cela contribue à réduire le volume de sa poubelle, à diminuer les coûts de collecte et d'incinération.

Le compostage est un procédé de dégradation biologique maîtrisé de matières organiques en présence d'air. Il aboutit à la production d'un amendement organique: le compost, un engrais 100 % naturel.

Vous participez à la protection de l'environnement en réduisant une partie de vos déchets ménagers. Vous évitez les pollutions en réduisant l'utilisation d'engrais chimiques. Le compostage rend à la nature ce qui lui a été temporairement emprunté.

### La CCPEVA propose des composteurs individuels gratuitement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### Que doit-on mettre dans un composteur ?

- 
- > **Les déchets de cuisine :** épluchures, coquilles d'œufs broyés, filtres et marcs de café, pain, restes de fruits et légumes, sachets de thé et d'infusion.
  - > **Les déchets de jardin :** tonte de gazon, branches de petite taille, feuilles, fleurs et plantes fanées, mauvaises herbes.
  - > **Autres déchets :** mouchoirs et serviettes en papier, papier essuie-tout, papier journal (non glacé), sciures et copeaux de bois non traités, cendres de bois éteintes et sèches.

#### Comment se procurer un composteur ?

Pour toute demande de composteur, merci de bien vouloir fournir une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile.

#### + D'INFOS :

Contactez le service prévention

et gestion des déchets : 04 58 57 03 63 - [spgd@cc-peva.fr](mailto:spgd@cc-peva.fr)



TÉLÉCHARGER  
LE GUIDE PRATIQUE  
DU COMPOSTAGE

# LA RESSOURCERIE DU CHABLAIS

La Ressourcerie du Chablais est un collectif de 7 associations soutenu par les trois communautés de communes du Chablais et du Haut-Chablais.

Les collecteurs valoristes de la R'mize collectent des objets qui ne vous servent plus : petit électroménager, meubles, vaisselle, équipements de sport, décoration, selon un planning de présence dans 7 déchetteries du territoire et 2 fois par mois dans ses locaux à Anthy, au 19, route Impériale.

Avec les chantiers d'insertion, Atelier Re-Née (textile) et Chablais Insertion (mobiliers décoration), la R'mize permet de valoriser les objets et de les vendre à des prix solidaires dans un espace boutique de 500m<sup>2</sup>.

Vous y trouvez également l'Épicerie Sociale Aiders74, le Repair Café, un tiers-lieu et son espace bar avec des animations créatives et événements culturels.

La R'mize propose également des visites et des ateliers de sensibilisation à l'économie circulaire pour les scolaires du primaire au lycée, et des sorties d'entreprises sous forme de jeu de piste, de visites ou d'ateliers, pour une meilleure compréhension des principes de réemploi et de réduction des déchets.

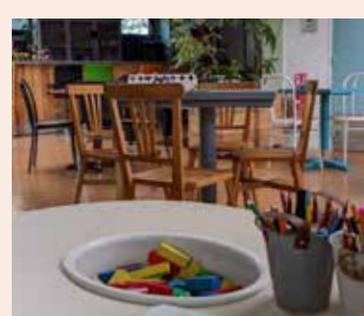
## + D'INFOS :

[www.larmize.com](http://www.larmize.com) - Tél. 04 58 64 02 05

19, route Impériale à Anthy-sur-Léman

Collecte R'MIZE, ressourcerie du Chablais à la déchetterie de La Chapelle d'Abondance

Tous les mardis de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30



## À NOTER



### ADHÉRER C'EST NOUS SOUTENIR

Avec votre cotisation, vous pourrez prendre part aux Assemblées Générales de l'association, vous engager dans les actions concrètes via votre bénévolat, participer à nos événements et ateliers, ou tout simplement prendre un verre. Tarif libre, sur place ou via HelloAsso.





# INFOS FRONTALIERS



## LE GTE VOTRE ALLIÉ INDISPENSABLE POUR UNE VIE DE FRONTALIER ÉPANOUIE

Chers Frontaliers,

Vivre et travailler en tant que frontalier entre la France et la Suisse offre un panel d'opportunités et de défis uniques. Entre les déclarations fiscales, les questions de protection sociale, et les subtilités administratives, il est parfois difficile de naviguer seul dans ce monde transfrontalier.

C'est là qu'intervient le Groupement Transfrontalier Européen (GTE) - une véritable institution au service des frontaliers depuis plus de 60 ans. Le GTE ne se contente pas d'exister, il prospère dans sa mission de service public en fournissant des conseils et des informations cruciales sur tous les aspects de la vie de frontalier.

**Imaginez une équipe composée de professionnels - juristes, fiscalistes, conseillers en emploi, assistants sociaux - prêts à répondre à vos questions et à vous guider à chaque étape de votre parcours transfrontalier.**

**LEUR OBJECTIF ? Vous permettre de faire les meilleurs choix pour votre situation, tout en garantissant votre statut dans un esprit de solidarité entre frontaliers.**

Vous vous demandez comment déclarer vos revenus en France et en Suisse ? Ou peut-être avez-vous des interrogations sur la fiscalité ou les démarches administratives liées à votre statut de frontalier ? Ne cherchez pas plus loin, le GTE est là pour vous aider.

En devenant membre du GTE, vous bénéficiez d'un accès privilégié à une mine d'informations fiables et à un réseau de soutien solide. Et le tout, pour le prix modique de deux cafés par mois. Rappelez-vous, être frontalier n'est pas simplement un statut, c'est une expérience de vie enrichissante mais parfois complexe. Cependant, avec le GTE à vos côtés, vous pouvez aborder chaque défi avec confiance et tranquillité d'esprit.

Ne laissez pas les tracas administratifs vous freiner dans votre élan de frontalier. Rejoignez-nous dès aujourd'hui et faites de votre vie transfrontalière une véritable success story.



**Frontalier un jour, GTE toujours.**

Parce que mieux vaut prévenir que guérir ! Pour plus d'informations et pour rejoindre la communauté des frontaliers éclairés, rendez-vous sur notre site web ou contactez-nous directement.

Votre équipe dévouée du GTE

**+ D'INFOS :**

**Antenne d'Annemasse :**

*locaux accessibles aux PSH*

**21, avenue Emile Zola  
74100 Annemasse**

**Antenne de Thonon :**

**16 avenue Jules Ferry  
74200 THONON-LES-BAINS**

**+33 892 70 10 74**

**[www.frontalier.org](http://www.frontalier.org)**





## LABELS



### LE DON D'ORGANE À LA LOUPE



**5 634**

greffes réalisées en 2023

**27 500**

patients en attente

**823**

Décès par an par manque de greffons

#### Le "ruban vert"

Symbole du don d'organes et signe distinctif de la gratitude exprimée par la société envers tous les donateurs et d'espoir pour les patients en attente.

#### Application mobile

Téléchargez l'application du don d'organes afin d'informer vos proches en cas de décès brutal, que vous n'êtes pas opposé au don de vos organes afin de sauver des vies.



### LA CHAPELLE D'ABONDANCE VILLAGE AMBASSADEUR DU DON D'ORGANES

**Le conseil municipal a décidé de faire de notre commune un village ambassadeur du don d'organes suite à une sollicitation de l'association départementale France ADOT 74 membre du collectif Greffes+. Nous souhaitons ainsi partager les valeurs de solidarité, de fraternité qui nous sont communes. Ce projet est soutenu par l'Association des Maires de France, le ministère de la santé via son Agence de la biomédecine et la Fondation de l'académie de médecine.**

Le don d'organes a besoin de vous, de nous car l'enjeu est important. Le nombre de patients en attente d'une greffe augmente chaque année est de 27 000 alors que le nombre de greffes réalisées par an est de l'ordre de 6 000 et l'on constate malheureusement environ 1000 décès par manque de greffons. Le frein majeur est le taux de refus. Il est d'environ 40 % alors que selon différentes enquêtes, il devrait être de 15 %. Même si notre loi précise que nous sommes tous donateurs, à moins d'avoir exprimé son refus de son vivant, Il est très difficile dans un moment aussi doulou-

reux que la perte brutale d'un être cher de répondre avec bienveillance sur l'éventuelle opposition du défunt. C'est pourquoi il faut en parler avec ses proches naturellement, sans être dans l'urgence : "Toi, est-ce que tu t'opposerais au don de tes organes si les conditions de ton décès te plaçaient en situation de donneur potentiel ?". Tout l'intérêt de cette action est de sensibiliser, susciter le débat, l'échange ce qui apportera un effet protecteur pour vos proches si toutefois ils devaient se trouver dans cette situation.



#### + D'INFOS

**Agence de biomédecine et du don à la vie**  
dondorganes.fr



**collectif Greffes+ :**  
www.greffesplus.fr



**Association France ADOT 74 :**  
don.organes.asso74@gmail.com



## LE DON D'ORGANES S'AFFICHE

Nous avons matérialisé cet engagement par la pose d'un panneau dans notre commune comme vous avez certainement pu le remarquer.

De nombreux automobilistes, cyclistes, piétons vont être invités à se poser la question en traversant les communes de France acceptant de devenir ambassadrices du don d'organes comme l'est maintenant notre commune.



Grâce à cette association (siège à Annecy) dont la principale mission consiste à informer le grand public sur le don d'organes, de tissus et de cellules (moelle osseuse), une trentaine de communes de notre département sont déjà devenues villes ambassadrices ou villages ambassadeurs du don d'organes.

**En parler, c'est les protéger !**

## ENTRE PROCHES, ON SE LE DIT

Nos administrés vont-ils se poser la question en famille, à force de passer devant nos panneaux ? Et plus largement, grâce au réseau de toutes les communes ambassadrices, au fil des kilomètres parcourus, le taux de refus va-t-il baisser ? Si tel est le cas, nous serons très fiers d'être un maillon d'une chaîne de don de vie ! En parler à ses proches reste la meilleure façon de s'assurer que sa volonté soit bien respectée, tout en les protégeant d'une question si difficile en rajoutant de la douleur à la douleur et bien souvent le regret, plus tard, de ne pas avoir dit oui.



## FLEURISSEMENT 2024



## Le saviez-vous ?

**Ce label est le premier qui a été obtenu par la commune. La première fleur a été obtenue en 2002 et la deuxième en 2015**



## NATURA 2000

**Appellation "Site Natura 2000 Les Cornettes de Bise", le 22/08/2006  
(sur une partie du territoire de la commune).**

**Site classé Patrimoine National "Dent d'Oche et Cornettes de Bise",  
le 02/08/2013**

Le massif de la Dent d'Oche et des Cornettes de Bise présente une richesse paysagère et patrimoniale indéniable. Lieu emblématique du Chablais, dont il occupe la partie nord-est, le massif de la Dent d'Oche et des Cornettes de Bise est le massif calcaire des Préalpes situé le plus au nord. Limité par le lac Léman au nord et par la vallée de la Dranse d'Abondance au sud, ce massif est une unité bien individualisée qui se distingue des espaces voisins (Léman, Pays de Gavot, vallée d'Abondance). Malgré un certain cloisonnement par le relief, le massif se caractérise par une grande diversité paysagère : chaque vallon, chaque combe, chaque lac... possède une particularité propre, et les reliefs internes (arêtes, ruptures de pente, sommets...) créent une succession de séquences de découvertes et de panoramas variés (vues sur le Lac Léman, les Alpes Suisses, le Mont-Blanc...).

Un lien très fort unit toutes ces unités limitrophes : le pastoralisme, dont les marqueurs (alpages, chalets, abreuvoirs...) sont en symbiose avec les composantes naturelles du site. Enfin, le massif de la Dent d'Oche et des Cornettes de Bise se caractérise par la présence d'un certain nombre de sites que l'on peut considérer comme exceptionnels pour leur qualité paysagère (Bise), pour la force des éléments naturels (lac de Darbon et Portes d'Oche, Dent et Château d'Oche, Cornettes de Bise et Pas de la Bosse...) ou pour l'étendue et la qualité des panoramas (Dent d'Oche, Montagne des Mémises...).

### Type d'intérêt

Pittoresque



## Quels sont les avantages pour les habitants et les visiteurs ?

Être une Station Verte, c'est avant tout une reconnaissance de notre qualité de vie. Pour nous, habitants, cela signifie que notre commune se distingue par son cadre de vie agréable, avec des espaces naturels préservés, une valorisation du patrimoine et des efforts pour améliorer l'environnement local.

Pour les visiteurs, ce label est un signe de confiance et d'authenticité. Il garantit une expérience de tourisme nature loin du tourisme de masse, dans un cadre sain et reposant. Que l'on vienne pour un week-end ou pour un séjour plus long, une commune labellisée Station Verte offre des moments de détente, porteurs de sens et qui participent au bien-être des femmes et des hommes qui font vivre les terroirs.

## LABEL "STATION VERTE", UN ATOUT POUR DYNAMISER NOTRE COMMUNE

Notre commune devient une Station Verte : un excellent moyen de renforcer l'attrait de La Chapelle d'Abondance sans perdre pour autant son authenticité. Ce label met en lumière le travail réalisé en matière de tourisme durable, d'accueil de qualité et de diversification des offres d'hébergement.

Notre commune vient de recevoir le label Station Verte, une reconnaissance prestigieuse qui met en avant notre engagement en faveur d'un tourisme de nature authentique et respectueux de l'environnement. Mais que signifie réellement ce label, et pourquoi est-il si important pour notre territoire ? Nous vous proposons de le découvrir ensemble.

### Qu'est-ce que le label Station Verte ?

Créé à l'origine pour promouvoir le tourisme au sein des communes rurales, le label Station Verte reste fidèle à son objectif initial. D'ailleurs, un des critères pour l'obtenir est de ne pas dépasser les 10 000 habitants. Cependant, le label a su évoluer avec le temps, en intégrant de nouvelles priorités comme un tourisme durable et responsable, plus respectueux de l'environnement et à visage humain qui respecte les habitants et leurs territoires.

Le réseau des Stations Vertes rassemble aujourd'hui près de 500 communes à travers la France, toutes engagées dans une même démarche : offrir aux visiteurs une expérience authentique, proche de la nature, tout en valorisant les richesses locales.



## LABEL "STATION VERTE", POURQUOI NOTRE COMMUNE ?

Si notre commune a été labellisée, c'est parce qu'elle remplit un certain nombre de critères rigoureux. En voici quelques-uns :

+ D'INFOS [www.stationverte.com](http://www.stationverte.com)

Rejoindre le label Station Verte sur les réseaux sociaux





# ACTIONS SOCIALES ET CCCAS



Référent : Thierry CATTANEO  
Conseiller municipal

## RECENSEMENT DES 70 ANS ET PLUS

**Vous avez 70 ans en 2024 ou 2025, faites-vous recenser auprès du CCCAS !**

En effet, le Comité Consultatif Communal d'Action Sociale de La Chapelle d'Abondance souhaite mettre à jour sa base de données concernant les personnes de 70 ans et plus, habitants\* sur la commune, afin de n'oublier personne et pouvoir inviter tous nos aînés aux différentes manifestations organisées par le CCCAS et la commune.

### + D'INFOS :

CCCAS de La Chapelle d'Abondance

04 50 73 50 08

[accueil@mairielachapelledabondance.fr](mailto:accueil@mairielachapelledabondance.fr)

\* à l'année, minimum 8 mois



## FÊTES DES MÈRES 2024

### CHANAZ, LA PETITE VENISE SAVOYARDE

Cette année, les élus ont décidé de faire découvrir aux mamans de La Chapelle d'Abondance la cité de Chanaz. Située au bord du canal de Savière, qui relie le Rhône au lac du Bourget, cette cité a su garder toute son authenticité, alliant l'habitat authentique, l'eau et les fleurs dissimulées aux quatre coins du village. Elle est labellisée "Petites Cités de Caractère".



Les mamans sont revenues enchantées, ravies et avec de jolis sourires ! Merci aux mamans, toujours plus nombreuses, pour votre participation !

Toutes vos idées de sorties sont les bienvenues !

## CANICULE



Deux distributions d'eau aux ayants droit "APA" qui sont répertoriés par le département et/ou qui se sont fait connaître auprès de la mairie (4 personnes).

La première le 30 juillet, la seconde le 12 août. Outre les habituelles bouteilles d'eau, il a été remis des sprays rafraîchissants.

## Repas des aînés 2024

Organisé à la salle des fêtes de la commune, servi par le personnel communal et préparé par le Chef Thibault (le Fêto), son équipe et Sophie FOLLINET de la restauration scolaire, animé par Les Vioul' du Chablais a donné entière satisfaction. Environ 60 personnes ont répondu à l'invitation. Il a été noté que les conjoints n'ayant pas l'âge requis pouvaient venir contre participation financière. Mesdames LE-FLOUR Maryvonne et CREPY-BANFIN Virginie, membres du CCCAS ont activement participé au service de ce repas. Merci à elles !

## REPAS 2025

Le traditionnel repas des aînés offert par la municipalité aux Chapellans de 70 ans et plus aura lieu

**le jeudi 16 janvier 2025**  
à 12 h au restaurant l'Ensoleillé

Inscription obligatoire avant le 8 janvier  
à [accueil@mairielachapelledabondance.fr](mailto:accueil@mairielachapelledabondance.fr)  
ou au 04 50 73 50 08

**RAPPEL les conjoints de moins de 70 ans sont les bienvenus, participation financière : 30 €**



## URBANISME AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SÉCURITÉ



Vice-Président : Valéry CRUZ-MERMY  
4<sup>e</sup> adjoint



# AUTORISATIONS D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

### Les principaux documents d'urbanisme à consulter

#### Le plan local d'urbanisme (PLU)

Le plan local d'urbanisme est le document de planification le plus connu. C'est en effet un incontournable à consulter pour tout projet d'aménagement ou de construction, avant même l'achat d'un terrain ! Il est approuvé par le conseil municipal après enquête publique auprès de la population.

**IMPORTANT : le PLU remplace désormais le plan d'occupation des sols (POS). Ce dernier devient alors caduc s'il n'a pas évolué.**

À l'échelle d'une commune, le PLU fixe les règles d'occupation des sols, d'implantation et d'alignement des constructions, d'aspect architectural et encadre les dimensions des nouveaux bâtiments (surface de plancher, hauteurs maximales...). Il comprend également des prescriptions techniques comme le mode d'assainissement à mettre en œuvre sur un terrain (réseau public ou système autonome) ou encore le principe d'évacuation des eaux pluviales.

**À SAVOIR : lorsqu'il s'applique sur un territoire intercommunal, le PLU change d'appellation et devient le PLUi.**

À l'intérieur d'une même commune, les prescriptions du PLU peuvent varier d'une parcelle à une autre. Elles sont étroitement liées au plan de zonage : un document graphique qui divise le territoire communal en plusieurs secteurs en fonction des orientations d'aménagement choisies (zones urbaines, à urbaniser, agricoles ou naturelles).

Ce cadre réglementaire peut donc conditionner la faisabilité d'une opération ou sa rentabilité financière. N'hésitez pas à consulter ce document d'urbanisme le plus tôt possible. Il est souvent accessible gratuitement en PDF sur le Géoportail de l'urbanisme ou sur le site internet officiel de la commune concernée.

#### Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)

Le SCoT est composé de plusieurs documents de planification du territoire sur le long terme. Il s'applique sur une échelle plus grande que la commune (agglomération, métropole, groupement de communes...) et vise à organiser un aménagement du territoire cohérent répondant aux besoins et problématiques communs de ce secteur délimité. Encadré par le code de l'urbanisme, il définit des lignes directrices des règlements locaux (PLU, carte communale).

Basé sur les principes du développement durable, l'objectif du SCoT est d'organiser le développement urbain et économique des zones concernées, tout en assurant la préservation des ressources et des espaces naturels. À partir des résultats d'un état des lieux précis (mené par un enquêteur spécialisé), le SCoT définit une liste d'objectifs à atteindre au sein des différents périmètres : nombre de logements, équipements publics manquants, besoins en renouvellement urbain, écologie...

## À NOTER



- > Toutes les demandes et dossiers d'urbanisme sont examinés le mercredi matin en commission.
- > Le Plan Local d'Urbanisme de La Chapelle d'Abondance date du 20/02/2019, modifié le 4 décembre 2019 et le 24 janvier 2024.



## Le plan de prévention des risques (PPR)

Les plans de prévention des risques sont des documents établis par l'État pour encadrer l'utilisation des sols lorsqu'ils sont soumis à un risque particulier (risques naturels ou technologiques). Le risque naturel le plus courant en France est l'inondation, repéré dans le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation). Mais il peut également s'agir d'un risque sismique, de mouvement de terrain, de retrait/gonflement des argiles, de présence de termites, d'un risque technologique ou encore de pollution des sols.

Le PPR prévoit des dispositions pouvant aller jusqu'à l'interdiction de construire ou d'aménager dans certains secteurs si le danger est considéré comme trop important ou si la construction en elle-même pourrait amplifier le risque.

Bon à savoir : un PPR vaut servitude d'utilité publique. Le respect de ses dispositions est donc obligatoire et non contestable, quelle que soit la nature de votre projet.



## À NOTER



Le PPRN a été approuvé par arrêté préfectoral le 26/07/2000, à consulter sur <https://www.mairielachapelledabondance.com/Urbanisme>

## AUTORISATIONS D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Il est, toutefois, recommandé de demander, au préalable, un certificat d'urbanisme dit "opérationnel" pour obtenir des informations sur le terrain et la faisabilité d'un projet.



## LES ESPACES PROTÉGÉS

Les espaces protégés sont des zones présentant un intérêt particulier (patrimonial, historique, architectural ou paysager) et à ce titre, exigeant d'être préservés de l'urbanisation. Ils peuvent être de plusieurs types :

- abords des monuments historiques ;
- secteurs sauvegardés ;
- zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ;
- aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ;
- sites classés ou inscrits.

Tout projet de construction, de modification de façade, d'aménagement, de démolition ou de pose d'enseignes dans l'un de ces secteurs doit être approuvé ou visé par un architecte des bâtiments de France (ABF) avant d'être accordé par le service d'urbanisme.

Des prescriptions architecturales particulières peuvent être exigées par l'ABF pour préserver l'harmonie visuelle des constructions et la cohérence des espaces. L'intérêt patrimonial ou paysager doit être conservé, voire valorisé.

À l'intérieur des limites d'un secteur sauvegardé, un document d'urbanisme se substitue au PLU : le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV). Il s'agit d'un règlement de planification locale élaboré et géré par l'État, au niveau de détail parfois très poussé. Contrairement au PLU, le PSMV impose également des dispositions aux aménagements publics (éclairage, aménagement urbain...).

# INFRACTIONS AUX RÈGLES D'URBANISME

## QUELS SONT LES DÉLAIS DE PRESCRIPTION ?

**Si vous avez réalisé des travaux sans autorisation d'urbanisme ou sans respecter l'autorisation obtenue, il s'agit d'un délit.** Acte interdit par la loi et puni d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans. La mairie ou des tiers-voisins ou toute personne ayant un intérêt à agir peuvent vous poursuivre. Vous risquez des sanctions pénales, civiles et administratives tant que les délais de prescription, temps pendant lequel une action en justice peut être introduite ne sont pas terminés. Il existe 3 délais de prescriptions différents. Nous faisons le point sur la réglementation.

Le délai de prescription pénale est la durée pendant laquelle vous pouvez être poursuivi devant le tribunal correctionnel en cas d'infraction aux règles d'urbanisme.

Le délai de prescription civile est la durée pendant laquelle la mairie ou un tiers-voisin ou toute personne ayant un intérêt à agir peut saisir le tribunal judiciaire pour demander réparation d'un préjudice, atteinte subie par une personne envers ses biens (exemple : somme d'argent), son corps, son état psychologique ou son honneur causé par votre construction.

Le délai de prescription administrative est la durée pendant laquelle la mairie peut vous refuser une autorisation d'urbanisme pour des travaux sur un bâtiment existant. Le refus est fondé sur l'absence d'autorisation pour l'édifier ou le non-respect de l'autorisation obtenue.

## QUEL EST LE DÉLAI DE PRESCRIPTION PÉNALE EN URBANISME ?

Le délai de prescription pénale est de 6 ans à partir de la date d'achèvement des travaux. Passé ce délai de 6 ans, la mairie ne peut plus vous poursuivre devant le tribunal correctionnel.

Pendant 6 ans, vous risquez une amende si vous avez réalisé des travaux sans autorisation ou sans respecter l'autorisation que vous avez obtenue. Selon le cas, elle est comprise entre 1 200 € et 300 000 € maximum. En cas de récidive, fait pour une personne déjà condamnée, de commettre une nouvelle infraction identique ou assimilée, dans un certain délai, et pouvant entraîner une peine plus lourde que celle normalement prévue, en plus de l'amende, un emprisonnement de 6 mois peut être prononcé.

## QUEL EST LE DÉLAI DE PRESCRIPTION CIVILE EN URBANISME ?

### Le délai de prescription varie selon l'auteur du recours :

#### > Recours de la mairie

Le délai de prescription civile de la mairie est de 10 ans à compter de l'achèvement des travaux. Passé ce délai, la mairie ne peut plus engager de recours civil. La commune ou l'EPCI : EPCI : Établissement public de coopération intercommunale peut saisir le tribunal judiciaire en vue de faire ordonner la mise en conformité ou la démolition de la construction.

#### > Recours des tiers

Le délai de prescription civile des tiers-voisins ou toute personne ayant un intérêt à agir est de 5 ans à compter de l'achèvement des travaux. Passé ce délai, un tiers ne peut plus engager de recours civil.

Le tiers peut être un voisin, un syndicat de copropriété, l'acheteur d'une propriété voisine ou une association. Si un tiers estime que ses intérêts sont lésés, il peut demander devant le juge judiciaire la démolition, la mise en conformité de la construction ou des dommages et intérêts, somme d'argent destinée à réparer le préjudice subi.

### Cela concerne les situations suivantes :

- > Violation d'un droit réel, empiètement sur le terrain du tiers, violation d'une servitude,
- > Contrainte imposée à une propriété au profit d'une autre propriété (par exemple, un droit de passage conventionnel, non-respect du cahier des charges,
- > Informations sur les règles de vie collective en lotissement (répartition des charges, entretien des espaces verts, stationnement d'un lotissement),
- > Trouble anormal de voisinage, tel que la privation de vue ou d'ensoleillement,
- > Violation d'une servitude d'urbanisme (non-respect du PLU, document communal ou intercommunal de planification de l'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il définit, pour chaque terrain, les règles d'urbanisme applicables.).

**Pour demander la démolition de l'ouvrage devant le tribunal civil, le tiers doit d'abord avoir obtenu l'annulation de l'autorisation d'urbanisme par le tribunal administratif.**

## QUEL EST LE DÉLAI DE PRESCRIPTION ADMINISTRATIVE EN URBANISME ?

**Le délai de prescription administrative est de 10 ans ou il est imprescriptible.**

Il est différent pour des travaux réalisés sur un bâtiment irrégulier (édifié sans autorisation ou non conforme à la réglementation) ou pour un bâtiment construit sans permis de construire :

### > Travaux réalisés sur un bâtiment irrégulier Modifier

Le délai de prescription administrative est de 10 ans à compter de l'achèvement des travaux. Pendant ce délai de 10 ans, la mairie peut refuser vos demandes d'autorisations d'urbanisme sur ce bâtiment au motif de l'irrégularité initiale.



**Le délai est imprescriptible pour une construction réalisée sans permis alors qu'il était nécessaire.**

La construction n'a pas d'existence légale administrative tant que la situation n'est pas régularisée administrativement.

Aussi, si vous envisagez d'effectuer des travaux sur votre construction édifiée sans permis de construire, vous devez demander une autorisation pour l'ensemble du bâtiment, à la fois pour régulariser l'existant et pour réaliser votre nouveau projet. L'autorisation d'urbanisme est accordée si l'ensemble de la construction est conforme aux règles du PLU : PLU : plan local d'urbanisme en vigueur. Pour les constructions anciennes (pour lesquelles aucune action pénale ou civile n'est plus possible), l'administration peut toutefois autoriser les travaux nécessaires à la préservation de la construction, comme la consolidation d'un mur menaçant de s'effondrer.



Si votre construction n'a pas d'existence légale administrative, elle est tout de même soumise au règlement de la taxe foncière.



## À SAVOIR

Vous pouvez demander à tout moment la régularisation de vos travaux réalisés sans autorisation. La mairie vérifie alors la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme en vigueur. Elle peut selon les cas, prendre les décisions suivantes :

- > Régulariser votre construction
- > Demander la réalisation de certains travaux pour mettre en conformité votre construction avec les règles d'urbanisme
- > Refuser la régularisation car elle n'est pas possible au vu des règles d'urbanisme.
- > Bâtiment édifié sans permis de construire



# PERMIS DE STATIONNEMENT ET PERMISSION DE VOIRIE

Pour effectuer des travaux sur le réseau routier ou occuper le domaine public routier, vous devez obtenir une autorisation d'occupation temporaire (AOT). Le permis de stationnement est nécessaire pour les opérations sans implantation dans le sol. La permission de voirie concerne les travaux qui modifient le sol ou le sous-sol du domaine public.



## PERMIS DE STATIONNEMENT

L'occupation ou l'utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. L'autorité gestionnaire du domaine public détermine le tarif des redevances.

## PERMISSION DE VOIRIE

La permission de voirie est une autorisation temporaire. Elle vous permet d'occuper le domaine public. Elle s'applique aux travaux qui modifient le domaine public sur le sol ou dans le sous-sol, tels que les opérations suivantes :

- > Création sur un trottoir d'un bateau d'accès (ou entrée charretière) à une propriété privée ou un garage
- > Construction d'une station-service
- > Installation d'arrêt de bus, de kiosque à journaux ou de mobilier urbain (borne, enseigne commerciale, panneau...)
- > Pose de canalisations et autres réseaux souterrains
- > Installation de clôtures ou de palissades de chantier scellées dans le sol par exemple

**Le permission de voirie est précaire et révoquant. L'administration peut retirer son autorisation dans les cas suivants :**

- > Inexécution des conditions techniques ou financières
- > Non-respect du délai fixé
- > Expiration du délai fixé
- > Motif d'intérêt général

L'occupation ou l'utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. L'autorité gestionnaire du domaine public détermine le tarif des redevances.

## À SAVOIR

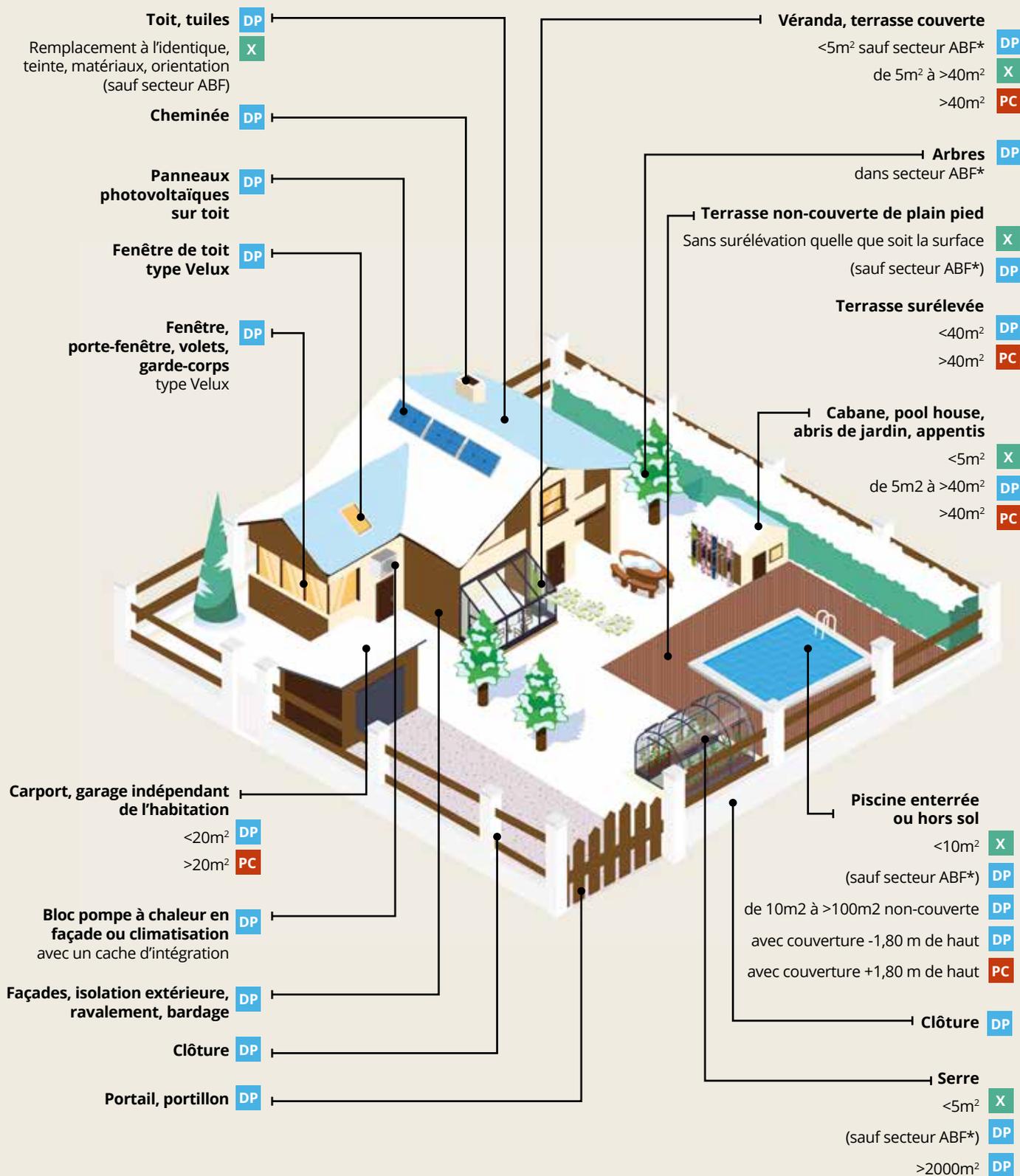
L'autorisation peut être délivrée gratuitement pour différentes opérations, parmi lesquelles :

- > Assurer la conservation du domaine public
- > Assurer l'exercice des missions des services de l'État chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre public ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares
- > Exécuter des travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé

Elle peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui contribuent à la satisfaction d'un intérêt général.



# QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?



X Aucune formalité

DP Déclaration préalable

PC Permis de construire

\* Architecte des Bâtiments de France



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# 0800 112 112 : CECI N'EST PAS UN SPAM



Les **services d'urgence** vous **rappellent** désormais avec le

# 0 800 112 112

**Ceci n'est pas un spam !**



Pensez à **enregistrer** dès maintenant ce numéro **dans vos contacts**

### POINT IMPORTANT

Les **numéros d'urgence** pour **contacter directement les services de secours** restent **inchangés** et sont **joignables gratuitement 24h sur 24** :

- 17**  
police ou gendarmerie,
- 18**  
sapeurs-pompiers,
- 112**  
appel d'urgence européen,
- 197**  
alerte attentat / alerte enlèvement.

Les services d'urgence utilisent désormais un numéro unique, le **0800 112 112**, pour rappeler les personnes ayant contacté les secours. Ce nouveau numéro s'inscrit dans un cadre technique et juridique renforcé visant à garantir la transparence des communications et à protéger les informations confidentielles.

Lorsque vous composez un numéro d'urgence (17, 18, 112 ou 197), des informations essentielles, comme votre numéro de téléphone, peuvent vous être demandées afin de permettre aux centres d'appels de vous rappeler si des informations supplémentaires sont nécessaires, telles qu'un complément d'adresse ou des précisions sur la situation.

Cependant, jusqu'à récemment, ces centres d'appels d'urgence utilisaient des numéros spécifiques, tels que le "112", lors des rappels afin de ne pas divulguer le numéro direct des installations techniques. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, en raison d'une évolution juridique, l'utilisation de ces numéros non réglementaires est devenue impossible.

**Désormais, tous les rappels des centres d'appels d'urgence se feront via un numéro unique, gratuit et accessible en métropole et en Outre-mer : le 0800 112 112.**

Ce numéro est reconnu par la nouvelle plateforme d'authentification des appels et garantit un contrôle renforcé de la sécurité des échanges. Si la personne appelée ne décroche pas lors du rappel et rappelle plus tard ce numéro, un message vocal l'invitera à recomposer le numéro d'urgence correspondant à sa situation initiale (15, 17, 18 ou 112).

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi n°2020-901 du 24 juillet 2020 dite Naegelen, qui vise à lutter contre les appels frauduleux et à renforcer la sécurité des télécommunications. Cette évolution est rendue possible par l'activation, le 1<sup>er</sup> octobre 2024, de la plateforme MAN (Mécanisme d'Authentification du Numéro), qui assure l'authentification des appels d'urgence. Sous la supervision de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et grâce à la coordination du CCED (Commissariat aux communications électroniques de défense), cette mesure garantit la sécurité et la fiabilité des appels d'urgence pour tous les citoyens.

## LA GENDARMERIE UN PARTENAIRE POUR VOTRE PROTECTION



*Une augmentation des cambriolages dans les **CAVES** est actuellement constatée sur l'ensemble du département de la Haute-Savoie.*

Voici quelques informations pour vous en prémunir :

**Vélos de route / électriques,  
E - trottinettes,  
Bouteilles de vin,**  
constituent les objets les plus convoités.



Les voleurs sont principalement à la recherche de ces biens, dont la valeur peut rapidement s'élever à plusieurs milliers d'euros.

Les accès aux caves étant difficilement visibles de l'extérieur, la vigilance de chacun est primordiale pour prévenir ces faits



### Quelques conseils simples :

- N'entrez pas dans la mesure du possible provisoirement **plus d'objet de valeur** (vélo, trottinette, vin, etc.) dans la cave,
- **Verrouillez les portes d'accès** à l'immeuble ainsi que celles qui mènent aux caves,
- Si vous disposez d'un **cadenas**, utilisez-le pour renforcer la porte de votre cave (voire porte pleine en bois ou en fer, serrures de qualité),
- Renseignez immédiatement la **gendarmerie (appel au 17)** en cas de comportement suspect d'inconnus dans votre immeuble.

*Une chaîne de gendarmes plus particulièrement formés à la prévention situationnelle est déployée au sein du groupement de gendarmerie départementale.*

Particulier, vous pouvez vous rapprocher de la brigade de gendarmerie la plus proche afin d'identifier les axes d'améliorations à apporter pour sécuriser votre habitation et votre cave. Les référents sûreté de la cellule départementale spécialisée en matière de prévention situationnelle peuvent également être sollicités par mail au :

[cptm.ggd74@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cptm.ggd74@gendarmerie.interieur.gouv.fr)



## GENDARMERIE

**JOIGNABLE 24/24 EN CAS D'URGENCE**  
**17 OU 04 50 73 01 02**

### Horaires d'accueil du public de la gendarmerie d'Abondance :

lundi : 8h/12h  
mardi : 14h/18h  
mercredi : 8h/12h - 14h/18h  
vendredi : 14h/18h  
samedi : 9h/12h  
Pas d'accueil du public le jeudi, dimanche et jours fériés.

Ouverture du PP Châtel prévue (sous réserve) le 21 décembre.

**ACCUEIL DU PUBLIC**  
**TOUS LES JOURS DE 15H À 19H**  
60, route du Boudé  
74390 CHATEL  
Tél. 04 50 17 00 07  
17 (joignable 24/24).

### NUMÉROS EN CAS D'URGENCE

Pompiers : 18  
Police : 17  
SAMU : 15  
Violences conjugales : 3919

## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Les occupants d'appartements, maisons, ont possibilité de s'inscrire soit en gendarmerie, soit sur internet (service-public.fr) pour signaler que leur logement n'est pas occupé et solliciter le passage de la gendarmerie pour surveillance. La vacance sera signalée aux forces de l'ordre via une application, il s'agit de l'Opération Tranquillité Vacances - OTV.

### Vous partez bientôt en vacances ?

Vous pouvez vous inscrire à l'opération tranquillité vacances. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage...).

### Inscription :

- |                                    |                                |
|------------------------------------|--------------------------------|
| > <b>service-public.fr</b>         | Il n'est pas nécessaire de     |
| > <b>en commissariat de police</b> | fournir des justificatifs pour |
| > <b>en brigade de gendarmerie</b> | l'inscription sur Internet.    |

## VOUS AVEZ ENTRE 15 ET 17 ANS EN 2025, REJOIGNEZ L'ÉQUIPE SNU

Le Service national universel est un service civil qui s'adresse à tous les jeunes de 15 à 17 ans souhaitant vivre une belle expérience collective, se rendre utile aux autres, créer des liens forts et se découvrir un talent pour l'engagement !

Parce que vous êtes une jeunesse profondément engagée, le SNU vous offre l'opportunité de renforcer votre sens de l'action à travers des initiatives individuelles et collectives très concrètes à la croisée de vos préoccupations et des enjeux auxquels le pays est confronté.

La chance de vivre une expérience unique et gratuite durant laquelle vous développerez vos connaissances et compétences à travers de nombreuses activités (PSC1, initiation à l'auto-défense, différentes activités physiques de cohésion, des pratiques sportives partagées, éducation financière, pratique de différentes formes de débats, mais aussi différentes formes d'engagements notamment au travers des actions engagées des colorations, etc.) tout en partageant les valeurs de citoyenneté, de solidarité et du vivre ensemble.

Pour certains, vous y découvrirez vos droits, ou une vocation professionnelle. Pour tous, c'est une formidable aventure humaine, où vous y ferez l'expérience de la cohésion et de la fraternité, par le sport, par les cérémonies, et par ce temps de vie en commun.

### Pourquoi s'engager ?

- > Agir très concrètement pour une société plus solidaire
- > Vivre une expérience humaine collective
- > Être utile aux autres
- > Connaître les formes d'engagement
- > Donner du sens à votre action
- > Développer de nouvelles compétences.

**+ D'INFOS :** [accueil@mairielachapelledabondance.fr](mailto:accueil@mairielachapelledabondance.fr)  
**inscription :** [snu.gouv.fr](http://snu.gouv.fr)

## LA PLAINTE EN LIGNE

Ce dispositif permet aux victimes de porter plainte à distance via internet, à la suite d'une infraction contre des biens, dont l'auteur est inconnu. Ce service gratuit a pour objectif de faciliter le dépôt de plainte.

Dans la majorité des cas, il est possible de porter plainte directement en ligne, sans avoir besoin de se déplacer en commissariat ou en gendarmerie. La plainte en ligne est proposée pour les faits d'atteinte aux biens, comme les vols ou les dégradations, dont l'auteur est inconnu.

### Qui est concerné ?

Tout particulier, entreprise, administration, association.

### Quelles sont les infractions ?

Toute atteinte contre vos biens commise en France par une personne dont vous ignorez l'identité :

- Vol (portable, voiture, carte bancaire...),
- Cambriolage,
- Dégradation d'un bien (rayure de voiture, graffitis...),
- Escroquerie (hors Internet).

### Comment faire ma démarche ?

- 1 Je me rends sur le site.
- 2 Je m'identifie.  
*Je privilégie France Connect pour m'identifier et éviter de me déplacer.*
- 3 Je renseigne le formulaire, puis je valide ma déclaration.



### JE PORTE PLAINTE EN LIGNE

\* Un récapitulatif est mis à ma disposition et je recevrai un accusé de réception.

### À savoir

- En cas d'atteinte contre mes biens, je veille à préserver les traces et les indices afin qu'ils restent exploitables par les enquêteurs en évitant toute manipulation.
- Si je suis de nationalité étrangère, je peux aussi utiliser le site.
- En fonction des éléments déclarés, je peux être contacté par un policier ou un gendarme pour venir compléter ma déclaration en commissariat ou en gendarmerie.





# DOMAINES SKIABLES ALPINS ET NORDIQUES



Vice-Président : Jean-Louis MECCA  
Conseiller municipal



## FUSION DES SKI CLUBS DE LA VALLÉE : LE SKI CLUB VALLÉE D'ABONDANCE EST NÉ

### Un projet de longue haleine pour une ambition collective

Ce mardi 5 novembre marque une date historique pour les amateurs de ski de la Vallée d'Abondance. Les assemblées générales des Ski Clubs d'Abondance, La Chapelle d'Abondance et Châtel ont officialisé, à une large majorité, leur fusion en un club unique : le Ski Club Vallée d'Abondance. Ce projet de rassemblement, envisagé pour la première fois il y a près de 30 ans, devient enfin réalité grâce à la persévérance et au travail acharné des membres des comités directeurs des trois clubs. L'union de ces clubs en un seul représente un tournant décisif pour la communauté sportive de la vallée et souligne une volonté commune de renforcer les valeurs de solidarité et de transmission.

### Un projet d'avenir avec l'implication des jeunes et des familles

Ce projet ambitieux, au-delà de la fusion administrative, incarne une vision de long terme pour le ski dans la vallée. Pour que cette aventure prenne toute son ampleur, le Ski Club Vallée d'Abondance souhaite mobiliser largement les jeunes et leurs parents, éléments moteurs pour le développement du club. L'objectif est de faire perdurer cette union et de faire rayonner le ski dans la région en formant de futurs champions et en renforçant l'esprit de communauté au sein des pistes.

### Des partenaires essentiels pour soutenir cette nouvelle aventure

La réussite de ce projet ne serait pas envisageable sans le soutien fidèle et indispensable de plusieurs partenaires. Les mairies, les sociétés de remontées mécaniques, le département et la région, ainsi que de nombreux partenaires privés ont toujours été présents aux côtés des clubs de la vallée. Leur appui constitue un socle solide sur lequel le Ski Club Vallée d'Abondance compte s'appuyer pour se développer et grandir dans les meilleures conditions.

Le club adresse un remerciement chaleureux à tous ses partenaires pour leur fidélité et leur confiance, et les invite à poursuivre l'aventure ensemble pour faire de la Vallée d'Abondance un pôle incontournable du ski.



## LES "PULLS ROUGES" DE LA CHAPELLE

A l'instar des stations voisines, La Chapelle d'Abondance ouvre son école de ski en 1960 sous l'impulsion d'une équipe de copains : Raymond BENAND, Célestin CRUZ MERMERY, Jean-Claude CURDY, René MARCHAND, Francis TRINCAZ et Gaston CRUZ – alors Directeur et représentant dynamique de l'évolution du ski à La Chapelle d'Abondance - il nous a raconté :



*"Je faisais du ski depuis l'âge de 6 ans avec des douves de tonneau puis plus tard avec des skis. On faisait des courses dans les villages voisins..., c'était Eugène BRELAZ, le Maire qui nous emmenait. On avait la condition, on montait à pied sous le rocher du Mont de Grange et on descendait tout droit dans le couloir de Chemine pour arriver vers chez Jean FAVRE. Sinon, on allait aussi au pied du Lenla ; je me souviens une fois, il y avait André BLANC qui était rentré dans la grange de Sevan... la*

*jambe n'avait pas résisté !*

*Ayant passé mes diplômes, je suis allé travailler à Châtel avec Camille BOVARD, on y allait en vélo...neige ou pas neige ! J'y suis resté 6 ans. L'ESF marchait déjà là-haut, ce qui m'a donné l'idée d'en créer une à La Chapelle. Elle a vu le jour en 1960."*

Aujourd'hui forte de ses 60 moniteurs, les « Pulls Rouges » sont à votre disposition et à la disposition de la clientèle sur le domaine de la Chapelle mais aussi dans les Portes du Soleil.

Moniteurs et monitrices, enfants du pays et passionnés, ils vous feront vivre tous les plaisirs de la glisse, quel que soit votre niveau au travers des différentes disciplines : ski alpin, ski nordique, biathlon, snowboard, handiski, raquette... et ce dès l'âge de 3 ans et pour le plaisir des plus grands.

## DOMAINES SKIABLES ALPINS

### Remodelage de la piste de la Combe et carrières à neige

Cet été, une amélioration du bas de la Combe a été réalisée par un apport de remblais et le profilage de la piste a été revu jusqu'au 1<sup>er</sup> pylône.



### "CECI PERMETTRA D'ÉCONOMISER DE LA NEIGE !"

Le raccordement du regard de l'enneigeur du Dahu a été effectué courant août 2024, ce qui termine les travaux entrepris en 2022.

## DOMAINE NORDIQUE COMMUNAL

Réfection des ponts et des barrières



@Haute-Savoie Nordic - La Chapelle d'Abondance

Patrick CETTOUR  
Directeur

## SNACK DU FOYER 4 SAISONS

La commune de La Chapelle d'Abondance a lancé un appel à candidature pour une exploitation de l'espace restauration rapide dans le Foyer 4 Saisons situé Route des Frasses.

Le Foyer 4 Saisons est composé d'un local de restauration rapide aménagé composé de :

- > Un espace cuisine, local de lave-vaisselle, espace de stockage avec armoire positive et négative.
  - > Une salle pour la prise des repas est mise à disposition en mutualisation avec les groupes venant sur le domaine nordique.
- Le fonctionnement de cet espace de restauration du Domaine Nordique s'effectue du 3<sup>e</sup> week-end du mois décembre au dernier week-end de mars dates d'ouverture du Domaine Nordique Communal.

Une seule offre a été reçue en mairie, celle de M. CORITON

### "LE SITE NORDIQUE EST UN COIN SYMPA ET CONVIVAL"

Après plusieurs années de gérance, L'association Bi'athlon Passion n'a pas souhaité candidater pour ce dossier.

« Après 5 saisons de confiance accordées par M. le Maire et son conseil municipal, notre association Bi'athlon passion ne donnera pas suite à l'appel d'offre pour cette nouvelle saison.

Nous tenons à vous remercier pour ces années (depuis février 2019) où nous avons pu faire de belles rencontres, mais aussi impulser une dynamique au foyer 4 saisons autour d'une petite restauration ou d'une boisson chaude, nous ne gardons que de bons souvenirs.

Le site nordique mérite bien ce petit coin sympa et convivial pour ses pratiquants et promeneurs. Nous souhaitons une bonne reprise et une belle saison à nos successeurs en espérant que la neige soit au rendez-vous  
Bien cordialement."

Fred pour l'association  
Bi'athlon passion



## RENOUVELLEMENT DES AOT

Autorisation d'occupation temporaire (AOT)

### ACTIVITÉ CHIEN DE TRAINEAU

La commune de la Chapelle d'Abondance a lancé un appel à candidature pour un(e) exploitant activité de chiens de traîneaux dans l'espace dédié situé Le Clos - 74360 La Chapelle d'Abondance.



Le site d'exploitation est situé sur une parcelle communale de 415 m<sup>2</sup> clos avec 24 niches de 0,90 m<sup>2</sup> pour l'accueil des chiens, l'espace dispose d'un chalet fermé avec eau chaude et électricité ainsi que deux chalets pour abris non clos.

Le fonctionnement de l'activité s'effectue du 3<sup>e</sup> week-end du mois de décembre au dernier week-end de mars dates d'ouverture du Domaine Nordique Communal, mais celle-ci pourra être étendue en activité 4 saisons.

L'exploitant réalise son activité sur un tracé qui est défini par la commune et qui se situe sur le domaine nordique communal.

Le conseil municipal a décidé de renouveler sa confiance à la société "À TON ETOILE".

### LES ACTIVITÉS

- Balade en traîneau
- Initiation à la conduite en d'attelage
- Activités sur terre : kart, cani-rando

### LA TEAM

Florence : Musher diplômée

Florian : Musher, spécialiste des balades en traîneau

+ D'INFOS [etoile.mush@gmail.com](mailto:etoile.mush@gmail.com)  
[www.a-ton-etoile.com](http://www.a-ton-etoile.com)



**SCOLAIRE - PETITE ENFANCE**  
**JEUNESSE - SPORTS**  
**VIE ASSOCIATIVE - FÊTES**



Vice-Président : Fabrice LEBRASSEUR  
3<sup>e</sup> adjoint



**L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024 DE L'ÉCOLE PRIMAIRE  
DES COURTES RAIES**

## **SOUS LE SIGNE DES JO**

**2024, restera l'année des JO à Paris, et les élèves de l'école ont partagé ce thème qui a rythmé l'année scolaire.**

À La Chapelle, le sport est encore à l'honneur :

- > **Natation** pour tous les niveaux à "Forme d'0", 8 séances de natation adaptées au niveau des élèves, du parcours ludique aux techniques de nage pour les plus grands,
- > **Cross** de l'école en octobre,
- > **Ski alpin** pour les maternelle/CP au Crêt Béni et **skating/biathlon** pour les CE/CM en janvier sur le domaine nordique,
- > Participation à **l'Odysée des enfants** à La Chapelle en janvier en tant que spectateurs,
- > **Cycle vélo** pour tous, parcours variés et jeux sur le site de l'école, sortie en Bords de Dranse jusqu'à Abondance pour les plus grands,
- > **Grand spectacle de Danse** de tous les élèves sur le thème des JO à Saint-Paul en mai.

Le thème a été enrichi d'énigmes chez les grands, et de lectures sur le thème des JO (livres achetés et lus dans toutes les classes).

### **LES AUTRES GRANDS PROJETS :**

- > **La chorale "Le lionceau"** dirigée par Emeline, professeure de chant, à la salle des fêtes en décembre et la découverte des instruments avec l'école de musique de Châtel,
- > **Les projets solidaires des CE2-CM** : nettoyage des Bords de Dranse, jardinage et plantation à l'école, fabrication de nichoirs, sortie acrobranche...,
- > Participation au concours : **"Thymio aux JO"** des GS-CP,
- > **La découverte de la Nature** de notre vallée pour les maternelles,
- > La sortie au **Musée Olympique de Lausanne** des CE-CM en juillet,
- > La sortie de fin d'année des maternelles/ CP : **cinéma et course d'orientation à Châtel.**

Et la poursuite de notre ouverture culturelle avec 2 spectacles vivants (JMF) pour toutes les classes et une séance cinéma, film "Léo" à Châtel pour les GS, CP, CE et CM.

**EN IMAGES**



**L'ÉCOLE VA À  
L'ODYSÉE DES ENFANTS**



**LA SORTIE NATURE  
DES MATERNELLES**



## LA CRÈCHE À LA LOUPE



L'association familiale cantonale du Val d'Abondance (AFCVA) a été créée en 1997 et compte 18 salariés. Elle gère les crèches "Les Gattions" à La Chapelle d'Abondance avec un agrément pour 24 enfants et la minicrèche "Le manège enchanté" à Abondance (10 à 12 enfants)

Les communes ont de plus en plus de contraintes budgétaires dans la partie fonctionnement et la commune de La Chapelle d'Abondance ne peut plus supporter l'augmentation des charges de fonctionnement de cette structure d'accueil indispensable pour un territoire, ni de ne pas percevoir de loyer. Depuis 2016, date de création d'un nouveau Multi Accueil, l'ensemble des frais de fonctionnement et coût de la structure sont supportés par la commune de la Chapelle d'Abondance en complément d'une subvention annuelle d'équilibre d'un montant de 33 366,06 € avec une demande d'aide complémentaire de 11 045,85 € pour 2023.

La commune de la Chapelle d'Abondance n'abonde pas que financièrement par une subvention d'équilibre depuis de nombreuses années, mais elle assume la charge financière d'amortissement du bâtiment accueillant la crèche et l'ensemble des charges de fonctionnement et d'entretien. Ce qui représente un montant important de l'ordre des 75 000 à 80 000 € suivant les années.

La crèche "Les Gattions" accueille les enfants dont les parents sont domiciliés à

- La Chapelle d'Abondance
- Bonnevaux et Abondance

(ces communes ayant signé une convention de participation financière avec notre commune)

### Crèche "Les Gattions"

103, chemin des Plans

74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

04 50 73 53 05

lesgattions@outlook.fr

## BIENVENUE À LA CRÈCHE LES GATTIONS !

La crèche "Les Gattions" EAJE, dont les locaux sont adjacents à l'école des Courtes Raies, est gérée par l'AFCVA (Association Familiale et Cantonale du Val d'Abondance) constituée de parents bénévoles.

La crèche constituée d'une équipe pluridisciplinaire accueille les enfants de 2 mois ½ à 3-4 ans de 7h30 à 19h.

Aux Gattions on s'épanouit et on grandit à notre rythme au travers de différents ateliers et temps proposés en fonction des besoins de chaque enfant comme par exemple :



*On sort beaucoup dehors, on se promène (au parc de jeu, au bord de Dranse...)*



*On prépare des bons gâteaux et des bons petits plats.*



*On fait de la motricité avec une psychomotricienne et de la musique.*



*On lit des histoires et on chante des chansons.*



*On jardine.*



*Et de la musique avec une intervenante spécialisée en éveil musical.*



**MAIS AUSSI : ON DANSE, ON FAIT DE LA PEINTURE, DU DESSIN... ON APPREND À VIVRE ENSEMBLE.**



# VIE ASSOCIATIVE

## Club des Aînés de la Chapelle d'Abondance

Association déclarée officiellement en préfecture le 9 novembre 1995, son but : Convivialité – Entraide – Mémoire – Éviter l'isolement.

Le club compte 68 adhérents cette année 2024, avec quelques personnes de Châtel et Abondance.

**Activités diverses du club proposées aux adhérents selon leurs aspirations :**

- > Rencontre tous les jeudis pour les adeptes de jeux de société, cartes, belote, scrabble, autres .
- > Cours de gymnastique tous les mercredis matin, avec un professeur diplômé.
- > Sorties externes, à la journée, en bus pour des visites culturelles, touristiques, ou site remarquable, agrémentées d'un repas convivial
- > Repas de fin d'année
- > Assemblée Générale annuelle, fin janvier suivie d'un repas.

## Sorties et manifestations 2024 :

Musée de la Croix Rouge à Genève, Château de Menthon St Bernard à Annecy, Pré-curieux à Evian - Cité médiévale de La Roche sur Foron et Salève - Château des Rubins à Sallanches.

Stand de vente de gâteaux faits maison par nos adhérent(es) lors des manifestations communales.

Composition du comité depuis 2023 :

**Président** Marcel Vuarand

**Vice présidente** Mauricette Folliet

**Trésorier** Jean-Louis Lallier-Gollet

**Trésorière adjointe** Martine Bône

**Secrétaire** Liliane Martin

**Secrétaire adjointe** Elizabeth Danel

Le club est ouvert à l'inscription de Chapellans et Chapellanes qui viennent d'atteindre l'âge de la retraite ou qui l'ont déjà atteint depuis quelques années.

**+ D'INFOS :** Marcel Vuarand 06 78 50 68 60

## Association des Parents d'Élèves

### L'APE, c'est quoi ?

L'Association des Parents d'Élèves est une association de loi 1901 qui a pour vocation de financer des activités pédagogiques proposées par l'école pour les enfants (cours de ski, spectacles, piscine, transport pour les activités et spectacles...).

### Nouveau bureau pour l'année 2024/2025

Lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu le 24/09/2024, le bureau de l'APE de La Chapelle d'Abondance a été entièrement renouvelé. Tout comme ses prédécesseurs, la nouvelle équipe en place a à cœur de réaliser de belles actions afin d'offrir des activités pédagogiques, culturelles et sportives de qualité aux enfants.

*Photo prise par Maud COLIN lors de l'AG du mois de septembre.  
De gauche à droite : Virginia LEFEBVRE (trésorière),  
Hélène KLEIN (trésorière adjointe), Anaëlle MOUGIN (présidente),  
Sandra MANZORRO (secrétaire), Catherine SAMOEL (secrétaire adjointe)  
et Caroline PASQUIER (présidente adjointe).*

### Des événements pour tous

Les événements organisés sont aussi l'occasion de passer des bons moments pour les familles du village et de la Vallée d'Abondance, comme la fête pour Halloween, pour le Carnaval et la kermesse de fin d'année.

### Une association engagée pour le village

L'APE est présente sur les différentes manifestations organisées tout au long de l'année par la municipalité ou par les autres associations : les marchés nocturnes, le marché de Noël, la fête des bûcherons...



## Association Amicale Des Résidents De La Chapelle D'abondance

L'Association Amicale des Résidents de la Chapelle d'Abondance (AARCA), créée en 1992 est ouverte à tous même si elle est composée majoritairement de résidents secondaires. Elle a comme objectifs de faciliter l'établissement de relations amicales entre résidents, de les intéresser à la vie locale, à la protection du patrimoine et de l'environnement et d'être une force de proposition et d'aide à la réalisation de ces objectifs. Elle est agréée comme association d'usagers au titre de l'urbanisme.

L'association publie chaque semaine une revue de presse, chaque trimestre un bulletin d'information et a un site Internet, une page Facebook et Instagram afin que les résidents soient toujours un peu à la Chapelle quand ils sont loin de leur vallée.

Des sorties et randonnées découvertes, à pied, en raquettes ou à ski sont organisées régulièrement pour faire découvrir ou redécouvrir été comme hiver les magnifiques paysages du Chablais aux adhérents.

Elle est active au sein des fédérations départementale et nationale des résidents de montagne et entretient des liens étroits avec les autres associations des Portes du Soleil.



L'AARCA est présente à la fête des Bûcherons

Toute personne fréquentant régulièrement le village de la Chapelle d'Abondance peut nous rejoindre (adhésion annuelle : 15 €).

Le Président, Jacques Cévest

**+ D'INFOS :** [info@aarca74.com](mailto:info@aarca74.com)

**02 38 59 49 83**

**Adhésions :** [adhesion@aarca74.com](mailto:adhesion@aarca74.com)

**[www.aarca74.com](http://www.aarca74.com)**



## L'association Handisport du Chablais Léman



**Vous êtes une personne en situation de handicap moteur ou sensoriel et vous souhaitez pratiquer des sports de pleine nature (ski, vélo adapté tout terrain) ?**

**Vous êtes une personne valide et vous souhaitez nous aider dans nos pratiques handisportives ?**

## Rejoignez nous !

**+ D'INFOS :** [handventure.leman@gmail.com](mailto:handventure.leman@gmail.com)

**f** [handventureleman](https://www.facebook.com/handventureleman)



## CHABLAIS NORDIC

### L'esprit nordique tout au long de l'année

Le Ski Club Chablais Nordic a le plaisir de vous informer que près de 60 passionnés ont partagé leur amour pour le nordique avec nous cette saison. Si le manque de neige a quelque peu freiné notre activité, il n'a en rien entamé notre motivation !

Du débutant au confirmé, le Ski Club Chablais Nordic vous propose une multitude d'activités tout au long de l'année pour vous préparer à affronter les pistes en toute sécurité et avec plaisir :

- Prèsaison : Dès le mois de septembre, nos moniteurs diplômés d'État et fédéraux vous accompagnent dans votre préparation physique avec des entraînements variés : ski roue, course à pied, renforcement musculaire, sports collectifs...
- Saison : Dès les premières neiges, venez découvrir ou perfectionner vos techniques de ski de fond classique et skating, ainsi que le biathlon, une discipline qui passionne particulièrement nos jeunes.
- Stages d'été : Pour prolonger le plaisir, des stages d'été sont organisés afin de maintenir votre forme et de vous préparer pour la saison suivante.



**Voici quelques événements que le club organise depuis maintenant quelques années et qui deviennent incontournables dans le chablais :**

- **3 mai 2025** : L'UMTLM : Ultra Montée de Tholon-Les-Mémises.
- **Septembre 2025** : montée de Bise, Challenge Idris Hirsch en collaboration avec le CSE EVIAN.
- **Novembre 2025** : Traditionnelle Bourse aux skis au gymnase Champagne à Thonon-Les-Bains.

Que vous soyez passionné de glisse, en quête de défis sportifs ou simplement désireux de partager de bons moments en pleine nature, le Ski Club Chablais Nordic vous ouvre ses portes.

Nous tenons à remercier chaleureusement la commune pour son soutien et ses investissements qui nous permettent de proposer des activités de qualité.

## LE SECOURS EN MONTAGNE :

### Une aventure humaine au cœur de la Haute-Savoie

Peut-être nous avez-vous déjà croisés sur un sentier, vêtus de nos vestes orange, celles de notre association. Nous sommes les bénévoles du Secours en Montagne du Chablais, des gens du coin qui aiment la montagne et souhaitent venir en aide à ceux qui la parcourent.



Depuis 70 ans, nous prêtons main forte aux secours, notamment au Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne (PGHM) et au Groupe Montagne des Sapeurs-Pompiers (GMSP) lorsque le besoin se fait ressentir. Notre force repose sur notre expérience, sur la connaissance du terrain, particulièrement les terrains «Gras» du Chablais. Bien que nous soyons des volontaires, beaucoup d'entre nous sont des professionnels de la montagne (guides, pisteurs, cordistes, moniteurs de ski...).

Afin de maintenir un niveau d'engagement élevé, nous organisons régulièrement des formations entre nos différentes sections. Ces sessions nous permettent de partager nos connaissances, pratiquer en conditions réelles et de renforcer notre cohésion d'équipe. À travers l'association, nous nous formons aux gestes de premiers secours et restons mobilisables à tout moment. Lors des trails, des randonnées ou des événements locaux, vous nous trouverez aux postes de secours. C'est notre manière de participer à la vie de la communauté, d'être présents si quelqu'un a besoin d'un pansement ou simplement d'un mot d'encouragement.

À l'occasion de notre 70<sup>e</sup> anniversaire, nous sommes fiers de vous présenter le livre **"Secours en montagne du Chablais"**, qui retrace l'histoire de notre association et met en lumière les interventions marquantes de ces dernières décennies. Ce livre est le témoignage de notre engagement et de notre passion pour la montagne.

**POINTS DE VENTE DANS LA VALLÉE :**  
OT Châtel, la Chapelle, Abondance, Tabac Presse Châtel, la Chapelle, Presse Abondance.

## LE SYNDROME DE RETT

Le syndrome de Rett est une maladie génétique rare qui se développe chez le très jeune enfant, principalement la fille, et provoque un handicap mental et des atteintes motrices sévères. C'est la première cause de polyhandicap d'origine génétique en France chez les filles.

### Les principales manifestations de la maladie :

Période d'évolution normale durant 6 à 18 mois puis période de régression avec apparition de :

- > Perte de l'utilisation volontaire des mains entre 6 mois et 30 mois et mise en place de stéréotypies des mains ;
- > Perte ou défaut d'acquisition de la marche ou marche robotisée ;
- > Troubles de la communication et retrait social dès la petite enfance ;
- > Détérioration du comportement, manifestations autistiques ;
- > Altérations sévères du langage et retard psychomoteur ;
- > Retard mental sévère ;
- > Crises d'épilepsie ;
- > Troubles respiratoires ;
- > Déformations orthopédiques ;
- > Ostéoporose...

Aucune personne ne conserve de langage, seulement 20 % des patientes conservent la marche et la quasi-totalité ont besoin d'appareillages : fauteuils, corsets, attelles, verticalisateurs...

Il n'existe à ce jour aucun traitement curatif. La prise en charge repose sur une rééducation pluridisciplinaire quotidienne et sur le traitement spécifique de certains symptômes de la maladie (ostéoporose, épilepsie, scoliose, troubles ventilatoires...).

[www.afsr.fr/faire-un-don](http://www.afsr.fr/faire-un-don)

+ D'INFOS : [www.afsr.fr](http://www.afsr.fr)



**Mélanie Cattaneo**

*"Mélanie est partie rejoindre sa maman. Une étoile de plus brille désormais dans le ciel",  
son papa.*



## AFEPA : ASSOCIATION DE FAMILLES ENFANTS POLYHANDICAPÉS ET AMIS.

### GLISSE ET LIBERTÉ POUR TOUS !

Partager des moments conviviaux et inoubliables en dévalant les pistes de ski en toute sécurité, lors de sorties Tandem-ski en hiver spécialement conçu pour les personnes à mobilité réduite.

En été, embarquez à bord de notre joëlette pour découvrir et partager la montagne en famille et entre amis.

Notre association offre la possibilité de profiter des plaisirs de la nature, quelle que soit la mobilité grâce à nos bénévoles accrédités au pilotage qui donnent de leur temps pour faire vivre ces expériences uniques. Grâce à leur passion et leur dévouement, la montagne devient accessible à tous.

+ D'INFOS : [afepa@outlook.fr](mailto:afepa@outlook.fr)

**f** AFEPA Association de Familles d'Enfants Poly-handicapés et Amis



# RANDO ROSE

Cette année l'association « Rando Rose » du Val d'Abondance a participé à sa 10<sup>e</sup> édition.

En 2023 ce sont 716 marcheurs qui ont pris des départs pour un trajet court ou long.

“L'important est de participer” c'est bien connu. Le soleil était au rendez-vous. L'arrivée a eu lieu à Abondance, plaine d'Auffaz. Le chapiteau loué pour la foire ayant été prêté pour la bonne cause.

**Inscriptions, repas, boissons,  
vente de T-shirts, dons ont rapporté**

**14 000 €**

Cette coquette somme + un reliquat des années précédentes a été répartie de la manière suivante : **8 757 €** ont été versés à Sein Léman Avenir, association qui fonctionne avec les Hôpitaux du Léman. Cette contribution financière leur permet d'acquérir de nouvelles technologies, par exemple pratiquer “une biopsie sous angio-mammographie” une innovation unique dans le département (alternative à l'IRM classique).



Dans la même démarche, l'hôpital de Thonon propose aussi la mise à disposition du test « Mammorisk » un dispositif permettant de déterminer le risque de développer un cancer du sein chez les jeunes femmes.

L'association a versé **6 000 €** au chercheur Vincent Guen (breton de Plougoulm) qui œuvre à l'INSERM de Nantes pour trouver un traitement pour le « cancer triple négatif ». Il était présent à l'arrivée cette année à Abondance.

Pour soutenir l'équipe de chercheurs du centre Léon Bérard à Lyon la somme de **3 000 €** lui a été versée.

N'oublions pas qu'un dépistage précoce sauve des vies.

Pas toujours facile d'obtenir un RDV, soyons tenaces, il en va de notre santé.

La secrétaire de l'association RR  
Yvonne Bressoud

## ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG DE LA CHAPELLE/CHÂTEL

L'association des donneurs de sang de La Chapelle/Châtel profite de cette publication pour faire un clin d'œil à notre ami Jacky Bressoud qui nous a quitté le 6 juillet dernier. Membre du bureau depuis de nombreuses années, Jacky était très impliqué dans notre association et avait à cœur d'accueillir les équipes de l'établissement français du sang et les donneurs.

Nous souhaitons remercier tous les donneurs qui ne se découragent pas malgré les nombreuses contraintes imposées par l'EFS comme la prise de rendez-vous, le changement de tranches horaires des dons qui se terminent de plus en plus tôt (18h30) ou encore la suppression de dons (plus que 2 prévus en 2025 contre 4 les précédentes années), mais répondent toujours présents.

**Alors à vos agendas et bloquez votre**

**19 mai 2025 et 18 août 2025**

**de 14h30 à 18h30 pour donner votre sang  
au Foyer 4 Saisons.**

« **CHAQUE DON EST IMPORTANT** »

*CRUZ-MERMY Laëtitia, Présidente*

**Pour devenir donneur : prendre rdv sur  
[dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte](https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte)  
avant chaque collecte.**

**QUI PEUT DONNER ?**

Chaque jour, 10 000 personnes font un don de sang, de plasma ou de plaquettes alors pourquoi pas vous ? Sautez-le pas et rejoignez-nous ! **C'est d'abord une question d'âge et de poids.** Vous avez entre 18 et 70 ans révolus ? Vous pesez plus de 50 kilos ? Bonne nouvelle, vous avez probablement un grand pouvoir, celui de sauver des vies en donnant votre sang !

**Vous pouvez donner jusqu'à 6 fois par an pour les hommes et jusqu'à 4 fois pour les femmes.**

Pour savoir dès maintenant si vous pouvez faire un don, faites le test en ligne.

**Attention, un donneur averti en vaut deux :** seul le personnel de santé de l'EFS peut confirmer que vous pouvez donner le jour de votre don à l'issue de votre entretien médical.

# POMPIERS TRANSFRONTALIERS

**UN EXERCICE COMMUN, POUR UNE MEILLEURE COORDINATION,  
ENTRE POMPIERS FRANÇAIS ET SUISSES**



Samedi 8 juin 2024, une soixantaine de pompiers des centres de secours d'Abondance et Châtel/La Chapelle d'Abondance et de Troistorrents Dents du midi étaient réunis pour une manœuvre franco-suisse.

Cet exercice se déroule une fois par an afin de créer du lien et de l'entraide entre les services.

**www.pompiers.fr**  
**Caserne des pompiers**  
**101, route du Linga - 74390 Châtel**

## **But de l'exercice :**

- > Troistorrents et Morgins au niveau hydraulique et hommes, ensuite on a la grande échelle et le poste de commandement qui viennent de Monthey.
- > Faisant craindre un incendie de grande ampleur.
- > Extraire les potentielles victimes dans une maison d'habitation à usage collectif avec à priori plusieurs personnes manquant à l'appel.
- > Une problématique hydraulique, c'est-à-dire un manque d'eau.

## **Les pompiers de Châtel recrutent**

**Vous avez besoin des pompiers ?**

**Les pompiers de Châtel ont besoin de vous !**

**06 08 17 36 98 - chatel@sdis74.fr**

## **UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE !**

**Jean a commencé les pompiers en 1989 à La Chapelle d'Abondance sous le commandement du chef de centre Marcel Benand.**

Suite à la dissolution du centre de secours de première intervention de la Chapelle d'Abondance en 2006, c'est sans hésitation que Jean a intégré le Centre d'Incendie et de Secours de Châtel sous le commandement du Capitaine Jean-Luc VUARAND.

Pendant toutes ces années d'investissement et de disponibilité Jean a su apporter du savoir-faire, de la rigueur et de la cohésion intergénérationnelle ceci toujours avec de la bonne humeur.

C'est une passion qu'il a partagé avec 2 de ses enfants Vanessa et Aurélien pendant plus de 25 ans.

Aujourd'hui, Jean prend une retraite bien méritée après 35 ans de service auprès de la population.





# CULTURE TOURISME, ANIMATIONS, SENTIERS



Vice-Président : Nicolas TRINCAZ  
Conseiller municipal



## LA BIBLIOTHÈQUE À LA LOUPE



**6 000** livres

**300** jeux

**140** nouveautés cette année

**Des rendez-vous à ne pas manquer en fin d'année**, des écrivains locaux viendront dédicacer leurs livres, dont 2 auteurs de La Chapelle et des villages voisins...

**Un atelier d'écriture** organisé par Sarah Séguine vous sera proposé dès octobre.

**L'exposition magnifique de Sylvain Cochard** est visible jusqu'à la fin de l'année...

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La bibliothèque fonctionne grâce à une subvention communale, les cotisations, les recettes des différentes animations et parfois des subventions exceptionnelles et ponctuelles (département, Savoie-Biblio). **L'équipe dynamique des bénévoles est chargée des permanences** : la bibliothèque est ouverte toute l'année mais effectue aussi les achats des nouveautés, l'équipement des livres, la gestion chaque mois de la navette avec le centre du Chablais de Savoie-biblio à travers les échanges.

## BIBLIOTHÈQUE-LUDOTHÈQUE MUNICIPALE « LE MILLE FEUILLE »

**La bibliothèque-ludothèque municipale "le mille feuille" a fêté ses 30 ans le 12 juillet 2023.** Une jeune trentenaire qui est là pour vous faire découvrir des livres certes, des expositions (peintures, photos...), vous inviter à venir jouer avec enfants ou entre adultes, à participer à des animations et à faire connaissance avec des auteur(es)...

Association municipale composée d'une dizaine de bénévoles, elle participe à la vie du village en étant présente au vide-greniers proposant des livres retirés des collections ou des dons. L'été elle prend part au marché nocturne. Elle organise aussi chaque année « la chasse aux œufs » en collaboration avec l'OTI.

Durant l'hiver des ateliers créatifs sont proposés aux enfants au moment des fêtes (Noël, nouvel an, carnaval, Pâques) et bien sûr les mercredis « gourmands et ludiques » avec les après-midi crêpes. Ce lieu qui ne doit pas être vu comme réservé « aux intellectuels » accueille petits et grands avec beaucoup d'empathie. La preuve, tous les 15 jours, les petits de la crèche viennent écouter des histoires, découvrir des livres ou jouer...

Au printemps il est même possible de venir chercher des graines gratuitement, d'échanger des variétés, des modes de culture à travers la grainothèque.

## N'HÉSITEZ PLUS À POUSSER LA PORTE DE CE BEL ESPACE.

Merci à tous ceux qui participent à contribuer à la vie de ce lieu culturel, ludique et artistique : l'équipe des bénévoles souvent aidée par des lecteurs qui s'investissent lors des animations, la municipalité, les auteurs et les artistes exposants qui nous témoignent leur confiance.

Yvonne Bressoud  
présidente de l'association



**UNE BIBLIOTHÈQUE  
DYNAMIQUE OUVERTE  
TOUTE L'ANNÉE !**

Yvonne BRESSOUD



## Roland TROSSET nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur



C'est par un arrêté du 10 novembre 2023 que Roland TROSSET, président de la section des Anciens Combattants de La Chapelle d'Abondance, a été nommé chevalier dans l'ordre de La Légion d'honneur.

Lors de la cérémonie du 8 mai 2024 à La Chapelle d'Abondance, il a reçu les insignes par le général de corps d'armée Jacques GRANDCHAMP, Maire de Publier. Roland était entouré de sa famille, de ses frères d'armes, des élus et de la population de la commune.

Cette nomination vient honorer son engagement lors de la guerre d'Algérie au cours de laquelle il a été blessé.



## AIRE COMMUNALE DE CAMPING-CAR

## BIENVENUE AUX CAMPING CARS



L'aire de camping-cars de La Chapelle d'Abondance située route de l'Ariot a une capacité d'accueil d'environ 35 installations et est ouverte 24h/24 et 7j/7.

Gérée par la commune, équipée d'une borne de ravitaillement en eau potable et permet de faire la vidange des eaux grises et noires.



# LES NOCES D'ÉMERAUDE DU JUMELAGE



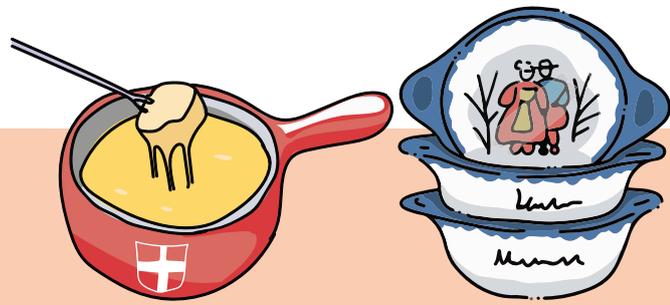


## Historique :

*En 1984, Jean Forey, maire de Ploéven (Finistère) cherchait un village en montagne pour créer un jumelage. Sa fille étant à La Chapelle ce n'est pas tout à fait par hasard qu'il est arrivé en vallée d'Abondance. Il rencontre André Mouthon, maire de La Chapelle, quelques conseillers, des hôteliers... le courant passe, il est alors décidé qu'une délégation irait découvrir ce village breton. Puis les Bretons sont venus à la montagne, des échanges chaleureux, des amitiés qui se nouent ! En fait ces deux extrémités géographiques ont beaucoup de points communs.*

*La municipalité de La Chapelle souhaite qu'un comité du jumelage se crée pour fédérer les échanges. En 1988 le 1<sup>er</sup> comité de jumelage voit le jour. Maurice Maxit en est le président. Des enfants vont en séjour l'été, des jeunes se rendent à la fête de la Sainte Barbe faire la raclette, les élèves de l'école de Ploéven viennent en classe de neige... le jumelage est bien parti. Le maire de La Chapelle souhaite qu'une grande fête ait lieu pour officialiser cette union et signer la charte du jumelage, ce sera un moment fort le **28 décembre 1988** en présence d'une vingtaine de bretons puis le retour de nocce se fera au printemps 1990 : 2 cars de chapelains partent pour une fête mémorable.*

*Les années ont passé avec les échanges, classe de mer, classe de neige, séjours des jeunes, des fêtes pour les 20 ans, les 30 ans et cette année 40 ans.*



## Le 40<sup>e</sup> anniversaire

**La Chapelle recevait 40 bretons pour le célébrer du 17 au 20 mai 2024.**

La météo s'est montrée favorable, quelques petites averses vendredi soir pour que les Bretons ne soient pas dépaysés... Les familles ont été accueillies chez l'habitant, les échanges sont ainsi plus cordiaux.

Des repas partagés, des visites et bien entendu la cérémonie officielle le dimanche. Les Bretons ont sorti leurs beaux costumes, (3 savoyardes seulement !). Ils ont chanté des couplets inédits créés pour la circonstance.

Les cadeaux de part et d'autre ont été échangés. Ploéven a dû repartir en "télésiège" tandis que nous recevions de magnifiques poteries. L'ambiance était chaleureuse, détendue, des moments inoubliables qui restent gravés dans les mémoires.

Des liens qui se tissent avec des nouvelles familles des 2 côtés et qui se renforcent puisque 22 Chapellans sont allés à Ploéven pour l'inauguration de la nouvelle salle polyvalente et aider pour la soirée raclette. Chaque été un petit groupe de bretons vient nous prêter main forte à l'occasion de la fête des bûcherons.

Ces moments de partage sont le ciment de cette belle amitié qui a traversé le temps.

N'oublions pas que si ces échanges perdurent il y a des volontés fortes de la part des municipalités, des comités de jumelage, des bénévoles qui œuvrent dans ce sens et des partenaires qui soutiennent financièrement ces échanges.



# RETOUR EN IMAGES



*Didier PLANTE, Maire de PLOEVEN  
et Gérald DAVID-CRUZ,  
Maire de La Chapelle d'Abondance*





# PETIT SOUVENIR SUR LE TÉLÉSIÈGE



## SPÉCIAL FUNÉRAIRE INFOS CIMETIÈRE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE



### PROCÉDURE EN COURS : CIMETIÈRE

**Reprise d'emplacement et réorganisation du cimetière**  
La commune a missionné une entreprise pour l'étude géologique du terrain dans le cadre de l'agrandissement du cimetière



### 3 options s'offrent aux familles :

- 1** Acheter une concession nouvelle, familiale, pour régulariser la situation juridique de sa sépulture. L'arrêté portant attribution d'une concession à titre de régularisation est fait au nom des défunts inhumés dans la sépulture et pour le bénéfice de tous leurs ayants droit (la concession ne pourra être que de nature familiale). En d'autres termes, les ayants droit qui régularisent ne deviennent pas concessionnaires mais possèdent un droit à inhumation. (tarifs en cours d'étude)
- 2** Ne pas régulariser mais mandater une entreprise pour procéder à l'exhumation des restes des défunts inhumés pour les transférer vers un autre emplacement le permettant.
- 3** Abandonner purement et simplement ladite sépulture par le biais d'un écrit. Si l'ayant droit ne s'engage pas en tant que représentant de la famille, il sera alors nécessaire d'obtenir cet écrit de chaque ayant droit à la sépulture.

### RAPPELS JURIDIQUES

Voici un récapitulatif succinct du cadre législatif du terrain commun :

- Le cimetière de La Chapelle d'Abondance est composé uniquement d'emplacement dit « sépulture » et mis à disposition gratuitement
- Le terrain commun constitue le régime obligatoire du cimetière sur lequel porte vos obligations légales.
- A l'inverse du régime facultatif des concessions, il n'y a pour les emplacements concernés aucun acte de concession par définition ; c'est pourquoi il convient de parler de « sépulture » et non pas de « concession ».
- A l'inverse d'un emplacement concédé (pour lequel il y a bien un acte de concession), une seule personne peut être inhumée dans un emplacement terrain commun
- Emplacement mis à disposition gratuitement et pour minimum cinq ans conformément aux dispositions des articles L.2223-1 et suivants et R.2223-3 et suivants du Code général des collectivités territoriales.
- Plusieurs catégories de personnes peuvent bénéficier d'un emplacement en terrain commun (L.2223-3 CGCT), si elles le souhaitent, en plus de celles dépourvues de ressources suffisantes :
  - > Les personnes décédées sur son territoire, quel que soit leur domicile
  - > Les personnes domiciliées sur son territoire, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune
  - > Les personnes non domiciliées dans la commune mais qui y ont droit à une sépulture de famille ;
  - > Les Français établis hors de France n'ayant pas une sépulture de famille dans la commune et qui sont inscrits ou remplissent les conditions pour être inscrits sur la liste électorale de celle-ci en application des articles L. 12 et L. 14 du code électoral.

**+ D'INFOS :**  
04 50 73 50 08  
accueil@mairielachapelledabondance.fr

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre, qui doit être une préoccupation de chacun, évitez la présence d'eaux stagnantes en retournant notamment les vases funéraires non utilisés ou en les remplissant de sable. Nous rappelons que l'entretien des emplacements est du ressort des familles et non de la commune.



## L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'agence postale communale est un service municipal.

L'objectif de ce service est de répondre aux besoins de la population locale.

Les missions de l'agence postale communale sont :

- Accueil et prise en charge des clients particuliers et professionnels
- Gestion des produits et services postaux : affranchissements, ventes de timbres, emballages à affranchir Colissimo ou Chronopost
- Dépôts et retraits d'objets : colis, lettres recommandées
- Services financiers et prestations associées : retrait et dépôt d'espèces, dépôt de chèques.

### Horaires

**Nouveaux Horaires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

**Lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30**

Fermée les mardis et jeudis ainsi que les week-ends et jours fériés

18, route de Savoie  
74360 La Chapelle d'Abondance  
**Tél. +33(0)4 50 73 50 08**

## NOUVEAU SITE INTERNET EN LIGNE !

Après plusieurs mois de conception et de développement, le nouveau site internet de la Mairie de La Chapelle d'Abondance est enfin disponible. Le nouveau site a été conçu pour être plus facile à naviguer et plus convivial. Les internautes y trouveront, notamment, des informations actualisées.

L'équipe municipale a décidé d'adhérer au "module site internet" de l'Association des Maires de Haute-Savoie. L'Association propose un outil de création de site basé sur un logiciel libre 'SPIP', solution de gestion de contenu. Il permet une mise à jour simple et efficace des contenus et de l'architecture du site, via une interface ergonomique et conviviale.

**Découvrez-le sur [www.mairielachapelledabondance.com/Francais](http://www.mairielachapelledabondance.com/Francais) et profitez d'une interface intuitive et épurée !**



## BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez de vous installer sur notre commune. Vous connaissiez peut-être La Chapelle d'Abondance, vous en êtes originaires et vous revenez ; ou même vous êtes arrivés par hasard... vous êtes désormais Chapellans, Chapellanes ! Bienvenue dans notre commune qui a su conserver son âme de village et qui s'attache à être agréable, accueillante, chaleureuse et vivante.

**Locataire ou propriétaire, faites-vous connaître en mairie ! Nous serons heureux de vous accueillir !**



# ÉTAT CIVIL

## ILS SONT NÉS



Toahiti RAOULX Victor GRILLET-MUNIER Lucas TRINCAZ

Lily MOUGIN 05/11/2023

Toahiti RAOULX 14/09/2023

Victor GRILLET-MUNIER 31/05/2024

Lucas TRINCAZ 01/11/2024

## ILS SE SONT DIT "OUI"



Flammarion Maud  
& Maire Julien

Dejonghe Delphine  
& Lévy Jean-Marc



Le Goff Charlotte & Cruz-Mermy Thomas

Receveur Maud & Ghaleb Virginie 02/09/2023

Flammarion Maud & Maire Julien 30 /03/2024

Dejonghe Delphine & Lévy Jean-Marc 27 /04/2024

Le Goff Charlotte & Cruz-Mermy Thomas 07/09/2024

Afin de respecter la réglementation RGPD, les noms et les photos sont publiés en accord avec les intéressés et/ou les familles.

## ILS NOUS ONT QUITTÉS



2023

SCHORLE Bernard 12/05

RABAUD Jean-Marc 24/07

REY Rolande 13/11

DEVILLE André 14/12

2024

ROULIN Christian 25/01

LHOMME Jocelyne 26/04

MOUTHON Gilles 14/05

MONTÉMONT Jean-marc 03/06

LABARRE Roger 10/06

BRESSOUD Jacky 06/07

CRUZ-MERMY Jacky 29/08

CATTANEO Mélanie 09/10

PINSON Ginette 10/10

# CIToyENS D'HONNEUR



## MARINETTE ET HENRY ORY

(Belgique)

**Citoyen d'honneur  
40 ans**

En juillet 1983, nous avons fait une étape à La Chapelle d'Abondance pour voir le village où nos enfants allaient s'initier au ski pendant les vacances de fin d'année. Nous avons apprécié l'environnement et projeté d'y retourner en hiver. Grâce aux documents récoltés à l'Office de Tourisme une réservation pour la semaine de mardi gras 1984 nous avons été accueillis au Montana. Ce séjour nous laissa un tel souvenir que nous avons pris l'habitude de le répéter presque chaque année, parfois accompagné de famille ou d'amis. En 1989, nous avons désiré voir la montagne en été. Accompagnés de quelques membres de la famille, ce furent 11 personnes qui débarquèrent au chalet. Chacun a trouvé un sport à son goût : rafting, ski sur herbe, promenade et belles excursions. Le réveillon de l'an 2000 fut particulièrement mémorable, le chalet de Pascal et Murielle a été envahi par une bande d'au moins deux douzaines de Liégeois de tous les âges. Hiver comme été, nous avons chaque fois trouvé des activités pour chacun : ski alpin ou de fond, baptême en hélicoptère, rafting... Les années se succédant, nous sommes devenus "accros" à ce beau village au point de regarder les webcams et la météo du Val d'Abondance tous les jours. Nous connaissons maintenant La Chapelle d'Abondance depuis 40 ans et, pour notre 50<sup>e</sup> séjour, nous serons accompagnés de nos deux arrières petits-fils.

## PHILIPPE DELACOUR

**Citoyen d'honneur - 50 ans**

Habitant de la Seine et Marne, Philippe DELACOUR a été honoré pour ses 50 ans de fidélité à la commune de La Chapelle d'Abondance. Celui qui parle d'une "histoire d'amour" a passé 10 ans aux Petits Chamois chez Francis, 20 ans à l'Alti 1000 et 20 ans à l'Ensoleillé. M. le Maire a offert, au nom de la municipalité, un diplôme et des cadeaux.



# ILS NOUS ONT QUITTÉS

## Jacky BRESSOUD, décédé le 6 juillet 2024

Jacky Bressoud est décédé le 6 juillet 2024 à 72 ans des suites d'une maladie pulmonaire. Menuisier, charpentier il a exercé en tant que salarié au début et s'est ensuite mis à son compte en 1980. **L'atelier de menuiserie de Jacky** était très fréquenté par les Chapellans pour des petits travaux ou des chantiers plus importants, il ne savait pas dire "non". En parallèle, depuis ses 18 ans et jusqu'à sa retraite il a été au service de la commune durant les saisons d'hiver. Dameur, pisteur secouriste, responsable du secteur du Crêt Béni pour la sécurité des pistes, il exerçait ses fonctions avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme avec son sourire en prime. Ayant le sens des autres il était engagé dans 2 associations : les donneurs de sang et les pompiers volontaires durant 25 ans. Jacky laisse un grand vide, il nous manque.

Sa famille



## Jacky CRUZ-MERMY, décédé le 29 août 2024

Jacky CRUZ-MERMY né le 24 septembre 1956, est parti se cacher au royaume des ombres le 29 août, après avoir commis le premier faux pas de sa vie, sur l'arête de Coicon au Mont de Grange.

Ne croyons pas pour autant qu'il nous a quitté, car avec celui que nous aimions, si nous ne parlons plus, ce n'est pas le silence car nous sommes déjà hantés par son souvenir.

Nous l'aimions car il réunissait au plus haut degré et jusqu'à l'incandescence, toutes les qualités, dont la somme les métamorphose en vertus, qui font la grandeur des hommes : l'amour immodéré de sa famille, la profondeur des sentiments, la loyauté du comportement, la conscience professionnelle, l'inflexible droiture, en un mot la noblesse du cœur et l'élégance de la pensée, le tout couronné par la simplicité sans laquelle toutes ces vertus manqueraient de l'essentiel et de naturel.

Jacky, entrepreneur avisé, fin cuisinier, chasseur émérite et montagnard averti a réussi pleinement sa vie en accumulant les satisfactions tant sur le plan personnel que professionnel.

Que sa famille, Laurence, Bertrand, Isabelle, Laëtitia, Léa, Justine et Elise, ses enfants et petits-enfants de sang et de cœur qui ont eu le temps de constater qu'il était ce qui se fait de mieux dans l'humanité, puisse trouver dans son étincelant souvenir, le ferment de sa renaissance.

Que sa famille puisse aussi se souvenir que le seul et vrai tombeau des morts, ce n'est ni la terre ni le ciel, mais les cœurs des vivants et que les nôtres ne cesseront jamais de carillonner joyeusement au souvenir de sa mémoire.

Jacky, devenu cendres et poudre, repose pour l'éternité dans sa montagne qu'il chérissait tant.

Qu'elle lui soit douce, tiède et légère.

Que les chamois qui viendront pâturer, et pitater sur sa dernière demeure, étonnant clin d'œil du destin, lui apportent le sentiment ébloui de notre reconnaissance.

Jacky a abandonné le territoire des hommes mais il n'y a pas de place à prendre.

M.P

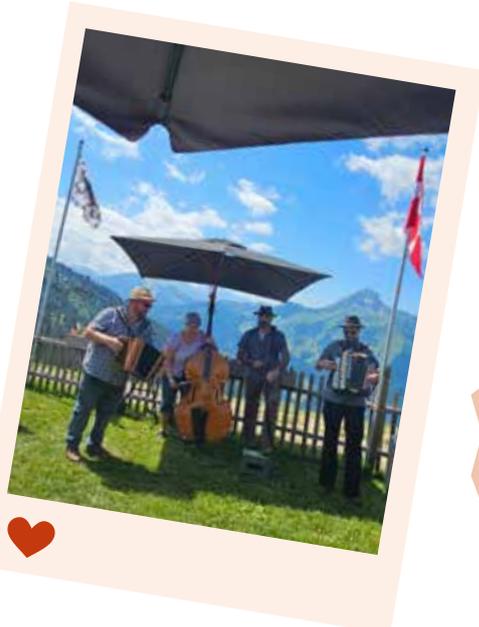
## Gilles MOUTHON, décédé le 14 mai 2024



L'entrepreneur qui avait repris l'affaire familiale et qui n'a cessé de la faire prospérer, allant de son lieu de naissance à La Chapelle-d'Abondance, siège de la société depuis toujours, jusqu'à Vacheresse, s'est éteint. Un bouleversant accident de travail a emporté celui qui avait les mains trempées dans l'acier, conjuguant imagination et réalisations techniques surprenantes, capable de surprendre et d'étonner. Spécialiste et, surtout, passionné par les plus grands défis, la montagne et l'altitude lui avaient accordé une grande confiance, notamment dans le domaine exigeant des remontées mécaniques. "Impossible" n'existait pas dans son vocabulaire : il lui préférait l'optimisme de "On doit pouvoir y arriver". D'un simple coup d'œil, avec quelques prises de cotes et un schéma d'artiste, il accomplissait des prouesses, encore plus lorsque l'objectif était très complexe. Gilles avait cette qualité de ne jamais dire non, ce qui lui valait un attachement fort de la part de ses relations, contacts et amis. Dans cette profession, au cœur de la construction, il incarnait l'image d'un homme discret, en retrait, mais bien en avant dès que l'on évoquait le professionnel. L'accident, cet événement imprévisible, est venu rompre une générosité familiale, amicale et professionnelle. Une belle personne s'en est allée, laissant derrière elle un nom devenu une véritable marque de fabrique, un héritage ineffaçable dans la mémoire de la Vallée d'Abondance et des massifs alpins de France. Au revoir, Gilles !

Amélie Mouthon-Beuzit

# RETOUR EN IMAGES



FÊTE DE L'ACCORDÉON



REPAS DES AÎNÉS

*Le chef Thibault Mouthon et Sophie Folliet, service restauration scolaire*

CONCERT DE DJ MATAFAN



♥ Jean-Pierre BENAND, Président du comité des Fêtes et DJ MATAFAN



♥ Marie-Rose OTRUSINA, la doyenne et M. le Maire lors du repas des aînés de 2024

FÊTE DES BÛCHERONS



Repas servi par les employés communaux

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



## CONCERTS OFF DE ROCK THE PISTES



♥ Lindsey Was A Man



♥ High Voltage Tribute AC/DC



# NUMÉROS UTILES

## Mairie

Accueil/services administratifs/Communication/  
Animation/Urbanisme/Comptabilité  
18, route de Savoie  
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

☎ 04 50 73 50 08

✉ [accueil@mairielachapelledabondance.fr](mailto:accueil@mairielachapelledabondance.fr)

## OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 9 h/12 h - 14 h/17 h  
Mercredi : 9 h/12 h - 14 h/17 h  
Vendredi : 9 h/12 h - 14 h/17 h  
Fermée mardi, jeudi

## Agence postale communale

18, route de Savoie  
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

☎ 04 50 73 50 08

## OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 9 h/12 h - 14 h/16 h 30  
Mercredi : 9 h/12 h - 14 h/16 h 30  
Vendredi : 9 h/12 h - 14 h/16 h 30  
Fermée mardi, jeudi

Accès PMR via une sonnette

## Centre Technique Municipal

275, route du Clos  
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

## Ecole Publique les Courtes Raies

☎ 04 50 73 53 59

101, chemin des Plans  
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

## Foyer 4 saisons

966, route des Frasses  
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

## CCPEVA

Communauté de Communes  
Pays d'Évian - Vallée d'Abondance  
851, avenue des Rives du Léman  
CS 10084 - 74500 PUBLIER

☎ 04 58 57 03 00

✉ [accueil@cc-peva.fr](mailto:accueil@cc-peva.fr)

## OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au vendredi  
9 h/12 h - 13 h 30/17 h

## Accueil transports

☎ 04 58 57 03 78

## Accueil service eau

✉ [accueil.eau@cc-peva.fr](mailto:accueil.eau@cc-peva.fr)

☎ 04 58 57 03 33 / 06 07 75 41 14

(astreinte vallée d'Abondance)

## Leman Moutains Explore

[www.leman-mountains-explore.com](http://www.leman-mountains-explore.com)  
Bureau d'information touristique  
de La Chapelle d'Abondance

☎ 04 50 73 51 41

## Trésorerie de Thonon-les-Bains

☎ 04 50 26 79 00

## EDF (sécurité dépannage)

☎ 0 810 33 30 74

## SELCA (remontées mécaniques)

☎ 04 50 73 50 16

## Santé

Pharmacie 04 50 73 57 00

Infirmières 04 50 73 08 36

Centre antipoison (Lyon) 04 72 11 69 11

Cabinet médical 537, route de Savoie

CONSULTATIONS SUR RDV

Du lundi au vendredi via Doctolib ou au 04 50 70 87 22



**112** numéro unique pour les urgences relevant de la police,  
de la gendarmerie, du SAMU et des sapeurs-pompiers.

Gendarmerie d'Abondance 04 50 73 01 02

# LES ÉVÈNEMENTS\*

# 2025



## DÉCEMBRE

24/12 Feu d'artifice  
descente aux flambeaux

26/12 Spectacle enfants  
salle des fêtes

31/12 Feu d'artifice  
descente aux flambeaux

## JANVIER

02/01 Spectacle enfants  
salle des fêtes

12/01 Grand Prix  
du Chablais Nordic

13/01 La Grande Odyssée  
et l'Odyssée des enfants

16/01 Repas des aînés  
de la Commune

24/01 Vœux du Maire  
à la population

## FÉVRIER

12/02 Spectacle humoristique

13/02 Spectacle enfants  
salle des fêtes

14/02 Le petit-déjeuner  
de la Saint Valentin

15 > 22/02 La Chapelle d'Abondance  
fait son cirque  
avec la Compagnie Art Flex

27/02 Spectacle enfants  
salle des fêtes

## MARS

06/03 Spectacle enfants  
salle des fêtes

17 > 23/03 Rock The Pistes

18/03 Off the Pistes

## AVRIL

20/04 Chasse aux œufs  
organisée par la bibliothèque  
Le Millefeuille

## MAI

19/05 Don de sang  
Foyer 4 saisons de 14h30 à 18h30

## JUILLET

8, 15, 22 et 29/07 Marchés nocturnes

11, 18 et 25 La Tournée des Terrasses

15/07 Festivités de la Fête Nationale

27/07 Course de caisses à savon

## AOÛT

1<sup>er</sup>, 8, 15 et 22/08 La Tournée des Terrasses

5, 12, 19 et 26/08 Marchés nocturnes

10/08 Fête des bûcherons 

18/08 Don de sang  
Foyer 4 saisons 14h30 à 18h30

23/08 Soirée Molkky  
organisée par le Baroud Club

24/08 En voiture Kylian  
rassemblement de véhicules  
anciens organisé par le Baroud Club

## NOVEMBRE

01/11 Loto Ski-Club Vallée  
d'Abondance  
Salle des fêtes